

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 13 (1925)
Heft: 4-5

Artikel: Les comptes de Gruyère et les guerres de Bourgogne
Autor: Despond, Marcelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction : G. CORPATAUX

XIII^{me} Année

N^o 4-5

Juillet-Octobre 1925

oooooooooooooooooooooooooooo o ooooooooooooooooooooooooooooo

La Rédaction et les Editeurs des *Annales fribourgeoises* se font un plaisir de saluer la nomination de leur dévoué collaborateur Monsieur le Dr Gaston Castella au poste de Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, ainsi que son élévation à la présidence de la Société d'histoire du canton de Fribourg. C'est là un double hommage rendu aux éminentes qualités de l'historien du canton de Fribourg.

LES COMTES DE GRUYÈRE ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par MARCELLE DESPOND

PRÉFACE

Dans son Histoire du Comté de Gruyère, Hisely s'est surtout attaché à retracer les événements de la vie intérieure du comté. Au chapitre des guerres de Bourgogne, il nous parle

des incursions dont le territoire gruyérien fut le champ, comme aussi de l'apport militaire fourni par le comte Louis et ses sujets à l'armée confédérée ; il nous dit peu de choses par contre du rôle joué par les comtes de Gruyère dans les nombreuses négociations qui ont précédé et accompagné ces guerres. Rodt (Die Grafen von Greyerz), qui connaissait bien les guerres de Bourgogne, mais qui devait rester dans les limites assez restreintes de son sujet, n'a pas approfondi cette question comme il lui aurait été facile de le faire. De plus, depuis l'époque à laquelle ces deux ouvrages ont paru, beaucoup de nouveaux documents ont été publiés ; grâce à eux, il sera peut-être possible de jeter une lumière un peu plus précise sur l'action exercée par les comtes François et Louis de Gruyère sur la politique de leur temps.

Il ne reste pas de documents gruyériens de cette époque, et c'est grand dommage. Quelques actes et quelques lettres ont été seuls retrouvés au château de Gruyères. Les Archives de l'Etat de Fribourg conservent quelques autres pièces, mais tout aussi rares. Que sont devenues les archives comtales ? En quel état se trouvaient-elles lors du partage, en 1555 ? A la fin du XV^{me} siècle, vers 1480, d'après Hisely, un incendie détruisit, tout ou en partie, le château de Gruyères. Il est donc bien possible que les archives aient été, à ce moment-là, la proie des flammes. D'autre part, elles étaient certainement l'objet de moins de soins dans les petites cours féodales, où les lettres jouaient un rôle très accessoire, que dans les villes, où des secrétaires cultivés et instruits, conservaient avec un zèle minutieux tout ce qui touchait de près ou de loin aux affaires publiques.

Par contre, les archives bernoises et fribourgeoises nous fournissent des renseignements abondants sur l'activité des comtes de Gruyère. Les archives de l'ancien duché de Savoie, réunies à Turin, ont beaucoup de notices sur les relations entre les comtes et la maison de Savoie. Mais la quantité énorme de documents où il aurait été possible de trouver quelques faits intéressant notre sujet, nous ont forcée à nous borner aux Comptes des Trésoriers. Quelques actes plus importants

nous ont été aimablement signalés par l'archiviste. Un court séjour aux Archives d'Etat de Milan nous a permis de consulter les rapports des ambassadeurs milanais à la cour de Savoie. Ces rapports, fort bien faits, mentionnent fréquemment les comtes de Gruyère et ils sont d'autant plus précieux qu'ils n'ont rien du style officiel. Gingins a publié ces dépêches pour les années 1474-77, mais avec des lacunes ; pour la période qui précède, les Archives fédérales ont fait dresser des copies, mais incomplètes, elles aussi.

La petite étude qu'on va lire ne présente qu'un intérêt local quant aux faits racontés ; elle prend un peu plus d'ampleur si l'on considère l'évolution de la politique des comtes de Gruyère pendant les guerres de Bourgogne, non comme un fait isolé, mais comme une démonstration des tendances générales de l'époque. Il importe en somme assez peu à l'histoire que les comtes de Gruyère se soient détachés de la Savoie pour se rapprocher de Berne lors des guerres de Bourgogne ; mais il est utile de savoir que presque tous les vassaux savoyards qui habitaient notre Suisse romande actuelle en ont fait autant. Cette recherche d'une protection plus efficace auprès des villes est un signe certain de la décadence de la féodalité.

En terminant, je saisis l'occasion de remercier ici toutes les personnes qui m'ont aidée dans ce travail. Ma reconnaissance s'adresse spécialement à M. le Professeur Büchi, à tous mes autres professeurs d'histoire de l'Université de Fribourg, et au personnel des Archives de Fribourg, Berne, Turin et Milan.

Abréviations

- Archives de l'Etat de Fribourg = A.E.F.¹
Archives cantonales Bernoises = A.C.B.
Ratsmanualen = R.M.
Lateinisches Missivenbuch. A. et B. = Lat. Miss.
Teutsche Missiven. A. B. et C. = Teutsch. Miss.
Unnütze Papiere. Vol 39 (Fribourg) et 40 (Gruyère) = U.P.
Archives Fédérales = A.F.
Copies des Archives de Milan = Copies Mil.
R. Archivio di Stato. Torino = A.E.T.
Archivio di Stato. Milano = A.E.M.
Recès de la Diète fédérale. Eidgenössische Abschiede = E.A.
-

Note de la rédaction: Nous nous dispensons de publier ici la bibliographie, l'auteur citant, au cours même de son travail, les ouvrages qu'il a utilisés. Le lecteur que cela intéresse, la trouvera dans les tirages à part. Par contre nous donnons la liste des sources manuscrites.

¹ Les Missivaux des A.E.F. présentent des lacunes pour la période qui nous intéresse. Le premier volume va de 1449-59, le second de 1474-76 et le troisième de 1493 à 1502.

INTRODUCTION ¹ •

Les guerres de Bourgogne ont eu une répercussion profonde sur tous les événements de la fin du XV^{me} siècle. Elles marquent une étape dans l'histoire de la féodalité en Suisse : la puissance des villes en fut grandement accrue et tous les petits souverains féodaux en ressentirent le contre-coup. Parmi les fiefs qui s'étaient maintenus jusqu'alors dans la partie occidentale de la Suisse, un des plus importants était sans contredit le comté de Gruyère. Gouverné, à l'époque des guerres de Bourgogne, par des hommes habiles, il réussit à conjurer, provisoirement du moins, une crise qui aurait pu lui être fatale. La suprématie de Berne et de Fribourg, mais surtout de Berne, s'étant affirmée, les comtes, de fidèles vassaux de la Savoie qu'ils étaient au début, devinrent de plus en plus des agents de la politique bernoise. Cette évolution, commencée vers le milieu du XV^{me} siècle, était complètement achevée à la fin des guerres de Bourgogne, puisque le comte Louis de Gruyère combattit à Morat avec les Suisses, quoi qu'étant vassal de la Savoie.

L'attitude qu'adoptèrent les comtes de Gruyère était commandée par la nécessité. La puissance des seigneurs féodaux était à son déclin. Les villes se développaient et s'enrichissaient ; les seigneurs qui voulaient conserver leurs terres n'avaient plus d'autre ressource que de se mettre sous la protection de ces mêmes villes, qui, tôt ou tard, mais sûrement, devaient profiter de leur ruine.

Depuis 1433, le souverain du comté de Gruyère était François, fils légitimé d'Antoine de Gruyère. Il était né probablement entre 1416 et 1418. En 1433, à la mort de

¹ Les faits mentionnés dans l'Introduction sont empruntés pour la plupart à *Hisely*, Histoire du Comté de Gruyère, et à *v. Rodt*, Die Grafen von Greyerz.

son père, il était encore mineur ; d'autre part, en 1456, un ambassadeur milanais lui attribuait une cinquantaine d'années¹. Vers 1436, il avait épousé Bonne de Costa, fille de Louis de Costa, gentilhomme de Piémont. Cette union avait resserré les liens qui existaient déjà entre la noblesse savoyarde et la maison de Gruyère.

Vers 1450, le comte de Gruyère s'intitulait : « Comte et seigneur de Gruyère, seigneur d'Aubonne, d'Oron², de Palézieux, de Corbières et de Grandcour ». Il était de plus coseigneur des Ormonts et possédait les seigneuries de Simmeneck et de Mannenberg sur territoire bernois. Il relevait de l'évêque de Lausanne pour ses possessions de La Tour, Bouleyres, Pringy et Contremesse. Le comté de Gruyère proprement dit comprenait les châtelanies de Gruyères, de Montsalvens, de Château-d'Œx et de Gessenay ou du Vanel. La situation de ces terres vis-à-vis de leur seigneur n'était pas partout identique. Dans le comté même, certaines terres avaient acquis peu à peu des franchises particulières. Il suffira, à ce sujet, de dire un mot des conditions toutes spéciales dans lesquelles se trouvait le Gessenay, vers le milieu du XV^{me} siècle.

Géographiquement, le Gessenay était complètement isolé de son seigneur. S'il ne fait qu'un avec le Pays d'En-

¹ A.E.M. Fonds Savoie. Lettre de l'ambassadeur milanais, Marcus Coyrus, Chambéry, 10 décembre 1465. « ... il conte di Gruère, uomo sulla cinquantina, molto stimato, ... piccolo, grasso come un magior fatto del mondo. » Ce passage est reproduit par *Colombo*, Jolanda di Savoia, p. 10. Pour le portrait physique du comte, cf. *Hisely*, Histoire, II, 71. Le « prince, de haute stature », dont il parle correspond mal à celui que dépeint Marcus Coyrus, un contemporain.

² La seigneurie d'Oron avait été vendue en 1398 par le comte Rodolphe IV ; à la suite de longues contestations, le droit de rachat fut cependant reconnu à la maison de Gruyère (1402). C'est le comte François qui fit usage de ce droit en 1461. Cf. *Hisely*, Histoire, I et II passim et A.E.T. Sezione I^a. prot. 52. fol. 230 : acte du 25 avril 1461.

Haut, il est comme ce dernier, séparé de la Gruyère proprement dite par le défilé de la Tine, tandis qu'à l'est, il communique directement avec le Simmenthal, possession bernoise. Ajoutez à ce facteur géographique, la communauté de langue entre ceux du Gessenay et de Berne et le fait que l'allemand était complètement inconnu à Gruyères, au point que les comtes qui devaient se rendre à Gessenay se faisaient généralement accompagner par des interprètes demandés au Conseil de Fribourg, et l'on comprendra combien les rapports entre le comte et ses sujets de Gessenay avaient une fâcheuse propension à se relâcher.

Au surplus, les habitants de cette vallée, comprenant, eux aussi, que Berne devenait de plus en plus puissante et pourrait mieux les protéger, profitèrent de leur situation intermédiaire entre Berne et Gruyères pour accroître leurs libertés. En 1341 déjà, ils avaient acquis certaines franchises, favorisés dans leurs revendications par la détresse financière du comte Pierre III (1304-42). En 1401, le comte Rodolphe (1365-1403) conclut au nom de ses sujets du Gessenay un traité de combourgeoisie avec Berne¹. Les habitants du Gessenay s'engageaient, par ce traité, à aider Berne dans ses guerres. En cas de dissensions entre le comte et ses sujets ou entre Berne et ses sujets, les deux parties devaient se réunir au village d'Erlenbach pour régler leurs différends. En 1403, à la mort du comte Rodolphe, Gessenay envoya ses délégués renouveler à Berne, le traité de combourgeoisie qui expirait au décès du comte. Ce traité, comme le précédent, comprenait aussi Château-d'Œx, c'est-à-dire tout le pays jusqu'à la Tine.

Cette alliance était dans les tendances générales de l'époque : se détacher du souverain féodal pour se mettre sous la protection des villes. Pour les comtes de Gruyère, elle constituait certainement une grave diminution de

¹ Voir le texte de ce traité dans *Hisely*, *Monuments*, I, 279.

leurs droits de suzerains, mais, par contre, elle était une excellente affaire pour Berne, qui pouvait désormais lever des troupes dans le Gessenay et s'immiscer librement dans tous les différends qui s'élevaient assez fréquemment entre le comte et ses sujets. L'opportunité du traité de 1401 apparaît clairement si l'on songe que peu d'années après, soit en 1412, Berne et Fribourg s'alliaient à la Savoie, par le renouvellement d'un ancien traité de 1337, auquel Fribourg avait cessé d'adhérer en 1384. Cette nouvelle amitié entre Berne et Fribourg ne pouvait qu'être dangereuse pour leurs voisins.

Le traité de 1401 avait été, pour le Gessenay, un premier pas vers la liberté, mais une liberté toute relative : la protection de Berne. Ce protectorat ne tarda pas à lui peser. Un vent d'indépendance soufflait parmi les paysans bernois, qui étaient las des exigences des seigneurs de Berne. Cet esprit de révolution gagna aussi le territoire du Gessenay. En 1445, les gens du Gessenay, du Simmenthal d'Aeschi et d'Unterseen formèrent une ligue, appelée « der böse Bund », destinée à protester contre le service militaire et la levée de la taille. L'année suivante, le conflit s'aggrava entre Berne et le Gessenay. Ce dernier ne demandait pas moins que l'annulation du traité de combourgeoisie de 1401. Après de longues négociations, il dut pourtant se soumettre. Hisely pense que le comte de Gruyère soutint les revendications du Gessenay. C'est très probable, si l'on songe à son attitude dans les différends à peu près analogues qui s'étaient élevés à Fribourg à la même époque ¹.

A Fribourg, les réclamations des paysans s'étaient confondues avec les aspirations du parti autrichien. On connaît les nombreuses négociations qui aboutirent à l'alliance de 1452 avec la Savoie. Le comte François y prit une part importante.

¹ *Büchi*, Freiburgs. Bruch., passim. *Hisely*, II, 20 ss. et *Castella*, Histoire du canton de Fribourg, p. 118.

Il avait suivi de très près les événements de Fribourg et offert plus d'une fois sa médiation. Lorsque, en 1450, les membres du Petit Conseil, Jean Gambach, Jacques Cudrefin et Jean Piat, craignant pour leur vie, s'étaient enfuis à Payerne, le comte était intervenu en leur faveur ; c'est grâce à ses prières qu'ils avaient pu revenir se justifier à Fribourg.

Le calme ne s'étant pas rétabli, d'autres habitants accusés de trahison envers l'Autriche s'étaient réfugiés dans les villes savoyardes des environs, à Morat, à Payerne et, même à Gruyères.

Les paysans se plaignant particulièrement des impôts, une commission d'arbitrage se réunit à Berne en mars 1451, sous la présidence du comte de Gruyère, pour examiner ces revendications. L'attitude éminemment conciliatrice du comte s'explique encore mieux par le fait qu'à une nouvelle réunion de la commission d'arbitrage, tenue à Fribourg, le 12 mai 1451, Nicolaus Boumer de Gessenay représentait le parti des paysans.

Logiquement le comte, vassal de la Savoie, aurait dû embrasser le parti savoyard. Il l'a fait jusqu'à un certain point puisqu'il a accueilli des fuyards à Gruyères, et qu'il a cherché à faire rentrer en grâce les membres du Petit Conseil, qu'on avait destitués pour leurs sympathies savoyardes. Mais, d'autre part, le parti autrichien ou le parti des paysans, s'appuyait sur le « Böser Bund », la ligue par laquelle les gens du Gessenay espéraient secouer le joug bernois. François de Gruyère devait suivre ce mouvement d'un œil favorable. Ainsi, balloté dans ses sentiments et ses intérêts, il se décida, comme il devait le faire souvent plus tard, à remplir le rôle de médiateur. C'était la meilleure solution.

On sait que finalement, le parti savoyard l'emporta et que Fribourg passa sous la domination des ducs de Savoie en 1452. Le comte François fut, avec Georges de Saluces, évêque de Lausanne et procureur de Vaud, délégué par le duc pour diriger les négociations.

Nous avons déjà remarqué que le Gessenay avait pu obtenir son affranchissement partiel grâce aux embarras d'argent du comte Pierre III. En effet, dès cette époque, les finances des comtes de Gruyère étaient dans un fort mauvais état et c'est à grand tort qu'on en a rejeté généralement toute la responsabilité sur le comte Michel. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le premier volume de Hisely, où il est parlé à tout moment de ventes de droits consenties, quelquefois pour faire de nouvelles acquisitions de terres, mais le plus souvent pour payer les dots des filles de la maison, les frais d'une expédition militaire ou tout simplement des dettes. C'était un mal général à cette époque. Les seigneurs résidaient peu dans leurs terres. Ils s'intéressaient bien plus à de ruineuses expéditions militaires qu'à une sage administration de leurs domaines. Dans les châteaux, on menait grand train, continuant des traditions que le nouvel état de choses ne permettait plus de soutenir. Les conditions économiques avaient changé. La dépréciation de l'argent se faisait cruellement sentir à tous les seigneurs ruraux, qui avaient autrefois vécu largement des produits de leurs terres.

Déjà dans la première moitié du XIII^{me} siècle, les comtes Rodolphe II et Rodolphe III avaient soutenu contre l'évêque de Lausanne une guerre qui les avait fort appauvris. Le résultat le plus tangible en avait été la suppression de la foire de Gruyères, source importante de revenus. Pendant le XIV^{me} siècle, les comtes eurent perpétuellement à se défendre contre Berne. D'accord avec Fribourg et toute la noblesse avoisinante, ils avaient pris part à la guerre de Laupen. Ces expéditions étaient coûteuses. En 1323 déjà, Pierre III avait dû aliéner diverses possessions qu'il avait dans la Singine, soit le village et le bois de Chevrilles et la montagne dite Chivrillieta avec tous les droits qui lui appartenaient.

D'autre part, les comtes de Gruyère prirent à leur charge de nombreux cautionnements. Rodolphe IV (1365-1403) s'était engagé bien au-dessus de ses possibilités.

En 1397, par exemple, il s'était engagé pour 4050 florins d'or dus par le duc de Savoie à certains particuliers de Fribourg. En 1441, c'est le comte François qui avançait au lieutenant général de Savoie une certaine somme pour son maître ; il reçut en échange la seigneurie de Corbières, dont il devint le seigneur direct sous la suzeraineté de la Savoie. En 1460, il s'engagea de nouveau pour le même duc Louis de Savoie pour la somme de 7963 $\frac{1}{2}$ florins du Rhin, sans compter 2000 florins qu'il emprunta pour lui-même, également à Fribourg.

Il serait assez difficile, au seul vu d'un ou deux emprunts, de porter un jugement sur l'état de fortune de quelqu'un ; trop d'éléments manquent pour cela. Mais ce qui est peut-être plus concluant, c'est l'arrangement que dut prendre à son avènement, en 1403, le jeune comte Antoine avec certains bourgeois de Fribourg. Ses créanciers lui réclamaient la somme, peut-être exagérée, mais en tout cas très considérable pour l'époque ¹, de 20 000 livres, soit le capital et l'arriéré des intérêts des sommes prêtées à ses prédécesseurs. Toutefois, par un accord passé vers 1407, ce montant fut réduit à 13 700 livres, à acquitter par le comte et ses sujets des châtelainies d'Ëx et du Vanel. En 1413, le comte, qui n'arrivait que péniblement à rembourser, était encore redevable de 10 220 livres.

On empruntait partout, quelquefois à des Juifs, mais le plus souvent à de riches bourgeois des villes voisines, que le commerce avait enrichis ². Il semble que, jusque vers le milieu du XV^{me} siècle, les créances aient été plutôt entre les mains des bourgeois de Fribourg, ce qui se com-

¹ La livre avait, au milieu du XV^e siècle, une puissance d'achat de 20 francs (valeur d'avant-guerre).

² La Bibliothèque cantonale de Fribourg possède un manuscrit contenant le détail des sommes dues par le comte Michel, au moment du partage du comté. Bien que se rapportant à une époque sensiblement postérieure, ce compte est intéressant, parce qu'il montre clairement que le comte Michel trouva à son avènement une situation déjà très obérée, due à ses prédécesseurs. Les créanciers se répartissaient un peu dans toute la Suisse.

prend facilement. L'ennemi principal était Berne. Dès lors, la grande rivalité entre Berne et Fribourg rendait toute naturelle une sorte d'alliance entre Fribourg et les comtes de Gruyère. On ne parlait guère de créances bernoises à ce moment-là. Mais Berne et Fribourg s'étant réconciliés à nouveau en 1454¹, les demandes d'argent s'adressèrent indifféremment aux deux villes. Pourtant, le comte François paraît avoir fait certains efforts dans les débuts de son règne pour améliorer ses terres et augmenter leur rendement, mais il est bien difficile de se rendre compte des résultats obtenus.

En résumé, la situation intérieure du comté de Gruyère est plus mauvaise que ne le ferait soupçonner l'éclat extérieur du règne du comte François. C'est cette situation financière assez précaire et la dépendance qui en résultait vis-à-vis de voisins puissants, sans oublier le facteur géographique, qui expliqueront entièrement le rôle joué par les comtes de Gruyère à l'époque des guerres de Bourgogne.

Les comtes de Gruyère avaient comme suzerains naturels les ducs de Savoie. Cette suzeraineté remontait au milieu du XIII^{me} siècle (vers 1250), époque à laquelle Pierre de Savoie l'avait acquise des comtes du Genevois. Si la Savoie avait connu une ère glorieuse de Pierre à Amédée VIII, l'avènement de Louis I^{er} marqua le commencement d'une époque de décadence. Le gouvernement de son épouse, Anne de Chypre, appelée aussi Anne de Lusignan, fut désastreux pour le pays. Les seigneurs étaient divisés : c'était le règne de l'intrigue, et surtout Anne de Lusignan songeait beaucoup plus à la guerre de Chypre qu'au duché de Savoie.

L'importance de ce dernier, au point de vue international est évidente. On a appelé les ducs de Savoie les portiers des Alpes. Ce mot explique peut-être toute l'histoire de la Savoie, et la persistance d'une question savoyarde.

¹ *Daguet*, Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg, p. 118 et *Büchi*, Freiburgs Bruch mit Oesterreich, p. 106 et ss.

La Savoie est la clef des Alpes dans l'ouest : c'est le passage entre la France et l'Italie. Mais tandis que, sous Louis XI, la France tendait déjà à devenir une puissance fortement centralisée, l'Italie était morcelée et de ce côté-là la Savoie n'avait guère que le duc de Milan à redouter sérieusement. Au nord, elle avait comme voisins les Suisses et le duc de Bourgogne. Son ennemi le plus redoutable était donc incontestablement le roi de France, qui mettait tout en œuvre pour se créer un fort parti à l'intérieur du pays. Sa tâche lui avait été facilitée par son mariage avec Charlotte de Savoie, fille du duc Louis et d'Anne de Chypre ; elle le fut davantage encore lorsque monta sur le trône ducal Amédée IX, époux de Yolande de France, sa propre sœur.

L'immixtion de la France dans les affaires savoyardes fut certainement l'une des causes des guerres de Bourgogne¹. Comme d'autre part, le comte de Gruyère fut mêlé à toutes les intrigues dont la cour de Chambéry était le centre, il semble utile de commencer l'exposé de la politique des comtes de Gruyère pendant les guerres de Bourgogne par le récit des divisions intestines de la Savoie, dès l'année 1462, pour autant que le comte François y prit part.

I

La conjuration de Philippe-Monseigneur et le comte François de Gruyère.

Le duc Louis de Savoie qui régna en titre de 1439 à 1465 se laissait en fait complètement guider par sa femme Anne de Lusignan. Celle-ci avait amené avec elle, à la cour savoyarde, nombre de ses compatriotes, des Cypriotes, qu'elle favorisait de tout son pouvoir. Pour eux, comme pour Anne elle-même, la prospérité de la Savoie n'était qu'un vain mot. On songeait à une expédition en Chypre, mais on laissait la Savoie dans un état déplorable, proie facile pour

¹ *Castella*, Histoire du Canton de Fribourg, p. 120-21.

des voisins avides. Les Cypriotes revêtaient la plupart des charges, aussi leur parti était-il devenu rapidement impopulaire. Quant à la noblesse indigène, elle était divisée dans ses sympathies ; un parti « nationaliste » s'était formé, qui comptait dans son sein des fils mêmes du duc Louis, soit Jacques, comte de Romont, Janus, comte du Genevois, et Philippe de Bresse, appelé aussi Sans-Terre, ou Philippe-Monseigneur ¹.

Philippe, le plus ambitieux des trois, conçut le hardi projet de débarrasser la Savoie de la domination des « Chypriens », comme on disait alors, et d'augmenter les privilèges des Etats généraux. Pour cela le concours d'amis dévoués et sûrs était nécessaire ; ce concours n'était pas difficile à trouver. Le parti comptait de nombreux adeptes dans la noblesse : le seigneur de Fenis, Pierre de Chissé, Philibert de Compey-Gruffy, Antoine de Palud et François, comte de Gruyère, y adhéraient ². Si le but de la conjuration était louable en soi, la manière dont on chercha à la mettre à exécution le fut beaucoup moins. Il est vrai que les attentats politiques de toutes sortes se multipliaient partout d'une façon effroyable, ailleurs aussi bien qu'en Savoie ³, et il n'y aurait pas lieu d'ajouter une importance spéciale à celui que nous allons raconter, s'il ne se rattachait aux luttes que se livraient en Savoie le parti des Cypriotes, plus ou moins ouvertement soutenu par le roi de France, et le parti de Philippe de Bresse, appuyé par les Suisses et le comte de Gruyère.

Philippe avait donc résolu de se débarrasser des deux principaux favoris de sa mère ; le marquis de Saint Sorlin,

¹ *Guichenon*, Histoire généalogique de Savoie, p. 520 et 590-92 et *Ménabréa*, Chroniques de Yolande de France, p. 251 ss.

² Tous les détails de ce récit sont empruntés à une relation contemporaine, publiée par *Ménabréa* dans ses Chroniques. Cf. « La ribellione di Filippo Senza Terra », autre récit contemporain publié dans les « Miscellanea di Storia Italiana » XVI, par Bollati di Saint-Pierre.

³ *Cibrario*, La monarchia di Savoia, I, 100.

seigneur de Varax, maréchal de Savoie et Jacques de Valpergue, chancelier de Savoie, créature toute aux gages de Louis XI¹. C'était en l'année 1462. Philippe se trouvait à Bordeaux avec le roi de France, qui venait de lui confier la garde des gens d'armes qu'il avait à Asti. Mais avant son départ pour cette ville, Philippe reçut de mauvaises nouvelles de Savoie. Saint-Sorlin et Valpergue abusaient indignement de la confiance dont ils étaient revêtus pour pressurer le pays. Le seigneur de Miolans, qui lui faisait parvenir ces nouvelles, fit comprendre au jeune prince que le roi ne verrait pas leur suppression d'un mauvais œil. Fort de cette assurance, le bouillant Philippe se mit aussitôt à la recherche d'alliés. D'Asti où il s'était rendu entre temps, il chargea Boniface de Chalant, le messager que lui avait envoyé Miolans, d'apporter de sa part des lettres à plusieurs seigneurs savoyards animés des mêmes sentiments que lui, notamment au comte de Gruyère, à Antoine de la Palud, dit le petit Varemboin, et à d'autres. Tous donnèrent leur assentiment à l'entreprise, qui fut préparée avec assez de soin. Le bâtard de Rochechoard fut envoyé en reconnaissance à Thonon, où résidait la cour à ce moment-là. Philippe, de son côté, dépêcha secrètement une trentaine d'hommes d'armes et d'archers à Genève, puis quitta Asti, emmenant avec lui des serviteurs du roi de France.

A Talain, il retrouva les autres conjurés. Aucun ne manquait à l'appel. Ils insistèrent beaucoup sur le fait qu'ils voulaient agir d'après les intentions du roi. Philippe crut pouvoir les rassurer. « Et en partant, le comte de Gruyère luy supplia, que a tout le moings, on ne fait nul mal ne desplaisir audit mareschal de Seyssel ; auquel ledit Philippe Monsieur respondit que son intention estoit seulement de prendre ledit chancellier, fere son proces et le punyr par justice² ». Cette demande du comte de Gruyère est un trait tout à son honneur, et jette un jour

¹ *Dürr*, Das mailändische Kapitulat. p. 210.

² *Ménabréa*, p. 254 et Miscellanea XVI, 465.

moins sombre sur ce cruel épisode. Le comte de Gruyère, qui séjournait fréquemment à la cour de Savoie connaissait le maréchal et l'appréciait probablement ¹. D'ailleurs le maréchal de Seyssel était beaucoup moins détesté que le chancelier de Valpergue, sur lequel retombaient les principaux griefs de la noblesse savoyarde.

Les conjurés étaient beaucoup moins enthousiastes que leur chef. Lorsqu'ils apprirent que l'agression devait avoir lieu dans le château même où se trouvaient le duc et la duchesse de Savoie, plusieurs reculèrent. Et, fait significatif, Philippe dut leur reprocher « leur lâcheté envers la maison de Savoie » pour les décider à agir. Finalement, la petite troupe se mit en marche et se présenta vers 4 à 5 heures du matin devant le château de Thonon dont elle se fit ouvrir les portes grâce à la complicité du bâtard de Rochechoard qui se trouvait à l'intérieur. Tous ensemble, ils se dirigèrent vers la chambre du seigneur de Seyssel, dans laquelle on célébrait la messe en présence du marquis de Saint-Sorlin, du chancelier de Valpergue et du fils de ce dernier. Pendant que quelques-uns des conjurés s'emparaient de ces trois personnages, Philippe se rendait auprès de son père qui l'avait fait appeler ; il était accompagné du comte de Gruyère, des seigneurs d'Escoran et d'Yolan et de Pierre de Chissé. Ils trouvèrent la duchesse malade et le duc fort en colère ; aussi jugèrent-ils prudent de battre en retraite.

Ils rejoignirent leurs complices hors de ville. Le marquis de Saint-Sorlin avait déjà été mis à mort, ainsi que Philippe en avait donné l'ordre ². On passa le lac et on arriva à Nyon où eut lieu un simulacre de procès pour le chancelier

¹ En 1457, le maréchal de Seyssel et le comte de Gruyère s'étaient rendus ensemble à Berne, avec deux autres seigneurs savoyards, pour y renouveler l'alliance entre Berne et la Savoie. Le texte de la procuration est publié dans les Recès de la Diète (E.A.) II, 286. 28 juillet 1457.

² Mais pas de sa propre main, comme le prétend *Guichenon*, I, 591.

de Valpergue. Mais comme il ne répondait pas « au gré ne a la volonté dudit Philippe, dudit comte de Gruyère, ne de plusieurs autres ¹ », on le soumit à la torture et on lui arracha ainsi tous les aveux qu'on voulait obtenir. Après le souper, le comte de Gruyère fut chargé d'aller lui annoncer sa condamnation à mort. Le chancelier, après s'être confessé, retira toutes les déclarations qu'il avait faites sous l'empire de la contrainte. Mais ces rétractations furent considérées comme nulles et non avenues, deux gentils-hommes le conduisirent en barque jusqu'au milieu du lac et là, le jetèrent par dessus bord ².

Ce drame, un des plus tristes épisodes de la lutte acharnée que se livraient les partis à la cour de Savoie, fut le point de départ de nombreux ennuis pour le comte de Bresse. Le duc et la duchesse de Savoie étaient outrés de la conduite de leur fils ; mais comprenant combien la situation était grave pour eux, ils lui promirent le pardon

¹ Parmi les articles sur lesquels ils furent interrogés, plusieurs sont de la pure sorcellerie :

9^o Item si ledit chancelier avoit escrit un livre de sang de petits enffans et que plusieurs personnes disoient qu'il avoit pieça escrit
10^o Item que par ce moyen il avoit pieça commis et faictes plusieurs sourceries
11^o Item sil avoit pas un diable dont il se aydoit et par le moyen duquel et par le dit livre il faisoit des princes ce qu'il vouloit.»

² *Guichenon* I, 591, prétend que Jacques de Valpergue fut bien condamné à être jeté dans le lac, mais que cette sentence ne fut pas exécutée, quoi qu'on l'ait écrit, car le chancelier se sauva de sa prison et se retira en France. Cette opinion est contredite formellement par les deux récits contemporains que nous possédons. « Et tant y fut que ils le virent mort et a tant senallarent avec le dit comte de Gruyere et aultres qui les attendaient sur le bord dudit lac et vindrent en la chambre dudit Ph. M. en l'hostel dudit procureur de Vaulx et illec reciterent tout ce quavoit este fait et dit et que ledit chancellier estoit mort. » *Ménabréa*, p. 261 et Misc. XVI, 477. Cf. *Mandrot*, Dépêches II, 113. Quant à Loys de Valpergue, le fils du chancelier, il fut gardé dans un des châteaux du comte de Gruyère, probablement à Aubonne, jusqu'à la réunion des Etats généraux à Genève.

s'il abandonnait ses amis, c'est-à-dire son parti, et s'il demandait humblement pardon à son père. Philippe s'y refusa, mais fit savoir qu'il se soumettrait à la décision des Trois Etats qui devaient se réunir à Genève. Sitôt après l'affaire, Philippe s'était rendu à Gex ; c'est là qu'il avait reçu les offres de son père ; mais il quitta bientôt cette ville pour aller à Morges, où il resta environ trois mois.

Philippe-Monseigneur avait cru agir d'après les intentions du roi de France, Louis XI. Il est bien probable que celui-ci l'avait encouragé dans ses projets, au moins en ce qui concernait le marquis de Saint-Sorlin. Pour le rusé politique qu'il était, une querelle dans les Etats de Savoie était une occasion unique de motiver une intervention. Mais une fois la querelle ouverte, il lui sembla plus profitable de changer de tactique et de soutenir le duc plutôt que son fils Philippe. On reconnaît bien là l'habileté, dénuée de tout scrupule, qui caractérise Louis XI. C'est ainsi que lorsqu'en automne 1462, Philippe envoya une députation au roi pour lui exposer les derniers événements de Savoie, Louis XI manifesta violemment tout son déplaisir d'un tel acte de rébellion et se répandit même en menaces, « de laquelle reponse Ph.-M. et toute sa compagnie furent tres desplaisants ».

Le comte de Bresse paraît avoir trouvé plus d'encouragements à Fribourg et à Berne. Il se rendit personnellement dans ces deux villes et entama avec elles de longues et très actives négociations. Fribourg était devenue, depuis une dizaine d'années, sujette de la Savoie et suivait forcément avec un grand intérêt les affaires du duché. Quant au Conseil de Berne, il avait eu de tout temps des relations très étroites avec la Savoie et surtout, il avait le sens politique bien trop avisé pour ne pas chercher à avoir son mot à dire dans la partie très serrée qui se jouait à ses frontières. C'est probablement aussi à ce sujet que le Conseil de Fribourg envoya quatre fois des courriers au comte de Gruyère « pour choses secretes en lieuf secret ». Fribourg et Berne

désireuses de s'employer à la pacification du différend décidèrent même d'envoyer au duc de Savoie une ambassade, pour le prier de pardonner à son fils et de renvoyer de sa cour les Cypriotes, « car les ligues d'Allemagne estoient ceux qui hayssoient le plus lesdits Cipriens par ce qu'ils destruysoient la maison de Savoie ¹ ». C'était la première fois que Berne et Fribourg s'immisçaient dans les affaires de Savoie ² et tâchaient d'y contrebalancer l'influence du roi de France ³.

¹ Miscellanea, XVI, 484.

² *Dürr*, Das mailändische Kapitulat, p. 219-21.

³ A.E.F. Cptes des trésoriers, n° 120 (1462 II). *Missions à cheval*. Item a Jehan Giron soutier tramis a lencontre de Ph. Mons. pour savoir sa venue per 1 jor a cheval 12 s. 6 d.

Item a monsieu lancien advoye Jehan Gambach tramis accompagnie Phil. Mons. dix ceste ville à Berne per 3 jors a 3 chevaux. 6 \bar{u} 9 s.

Item a Anth. Mayor tramis accompagnie Phelippe mons. dix Friborg a Romont per 2 jors a 2 chevaux 56 s.

It. a Anth. Mayor tramis vers mons. de Savoie a la requeste de Ph. M. avecqs les ambassadeurs de mess^{rs} de Berne per 17 jors a 3 chev. 36 \bar{u} 11 s.

It. a mons. lancien advoye Jehan Gambach tramis vers mons. de Gruyere en certain lieuf secret pour choses secretes per 3 jors a 3 chev. 6 \bar{u} 9 s.

It. a Jacob Cudrefin tramis a Romont vers Phelippe mons. pour choses secretes per 1 jor a 2 ch. 28 s.

It. a mons. lavoye Jehan de Praroman tramis vers mons. de Gruyere en lieuf secret pour choses secretes per 1 jor a 3 chev., 43 s.

It. a Willi Riss tramis a Romont vers mons. de Gruyere pour choses secretes per 1 jor a 1 chev. 13 s.

It. a Jacob Bugnet tramis a Berne pour le fait de Ph. M. per 2 jors a 2 chev. 56 s.

It. audit Jacob tramis a Genesve vers Ph. M. per 4 jors a 2 chev. 112 s.

It. a Jehan Gambach ancien advoye tramis tant a Berne comme a Genesve avec lambassade pour les differences entre mons. le Duc de Savoe et Ph. M. a se devoir travailler pour les seder per 31 jors en clo 2 jours quil fust a Berna a 3 chev. 66 \bar{u} 13 s.

It. a Anth. Mayor tramis ja devant la saint Jehan vers mons. de Gruyere pour choses secretes per 2 jors a 2 chev. 56 s.

Mission communaul. Item audit Yanni d'Avrie pour les des-

Le comte François de Gruyère secondait activement son ami Philippe de Bresse dans toutes ses démarches. Il se mit lui-même en relations étroites avec Fribourg. Lorsque les deux villes se décidèrent à soutenir Philippe-Monseigneur, elles autorisèrent une levée de « gens de guerre allemands » en sa faveur. Il s'agissait probablement de soldats du Gessenay, car ils avaient à leur tête le châtelain de Gessenay. Ces cinq à six cents hommes rejoignirent Philippe à Morges. Ils étaient destinés à l'accompagner à Genève et à y soutenir, cas échéant, ses prétentions devant l'assemblée des Trois Etats.

Ceux-ci étaient réunis à Genève, depuis le 25 octobre 1462. La nouvelle de l'arrivée de Philippe avec une troupe armée jeta l'alarme dans la ville, où le prince comptait pourtant de nombreux partisans. Une délégation venue à sa rencontre le pria de ne pas entrer dans la ville avant que son père ne le fit mander. Philippe répondit que la ville avait tort de s'alarmer et passa outre. Les Etats Généraux, impressionnés par les soldats allemands qui firent leur entrée sous le commandement des seigneurs de Gruyère et de Beaufort, envoyèrent des députés au duc, pour lui demander de pardonner à son fils et de renvoyer de sa cour les « Cypriens et Cypriennes »; Philippe, se sentant maître de la situation,

pens dung messenger a cheval tramis en ceste ville per mons. de Gruyere, ordonne per Mess.

Item audit Yanni d'Avrie pour despens fait per mons. lavoye Anthoene Mayor, Jacob Cudrefin, Jacob Bugniet et aultres de Mess^{rs} quand les ambassadeurs de Berne sy revirent pour chevauchees en Savoe et les ambesseurs de Mess^{rs} avecqs eulx a cause des desbas de mons. le Duc et de Philippe son fils.

II. audit Yanny... 5 gros spendu per mess^{rs} quand une ambaiiserie de Mons. de Savoe sy fust.

It. a un chevaucheur de Savoe qui apportast lettres d'apart mons. lequel mons. lavoye Jehan de Praroman et Anthoine Mayor estans en chemens de chevauchier vers Mons. firent se retourner dix Maisieres a Lausanne et dis Lausanne ycy. ord. par mess^{rs}.

Cf. également *Rudella*, 63^a, p. 405, mentionne les visites de Ph.-M.

fit arrêter trois Cypriotes notoires, qui se trouvaient dans la ville : Hector de Chypre, Pierre d'Antioche et l'archevêque de Tarentaise. Aussitôt Louis XI, qui continuait à surveiller de près toutes les affaires de Savoie, fit annoncer aux Trois Etats qu'il prenait les Cypriotes sous sa protection.

Cette intervention, bien dans la ligne de conduite politique de Louis XI, était cependant maladroite en ce sens qu'elle dévoilait trop clairement les visées annexionnistes du roi sur la Savoie. Les Etats l'interprétèrent ainsi et insistèrent si fort auprès du duc que celui-ci finit par céder. Il promit de pardonner et de renvoyer les Cypriotes de la cour, à condition que Philippe et ses gens demandassent publiquement pardon, ce qui fut fait. Le duc accordait le pardon à la requête de « sa femme qui est fort malade, de ses bons amys des trois estats et de ses amys et alliés les ligues d'Allemagne ¹. »

Les trois prisonniers : l'archevêque de Tarentaise et Hector et Pierre d'Antioche furent délivrés, mais l'archevêque seulement après le paiement d'une rançon de 2000 écus d'or. Il dut en outre céder à Philippe trois maisons qu'il avait achetées à Genève. Le comte de Gruyère en

¹ Sur les démarches des ligues voir A.E.F. Cptes très. n° 122 (1463 I). Item a Jacob Cudriffin secrétaire tramis a Baden avecqs le sgr. du Sex ambaxeur de Philippe mons. sur la journee que les eidgenossen ly avoent assigne touchant le fet de la venue du roy de France. It. audit Jacob Cudriffin secretaire tramis vers Philippe mons. a la requeste du sgr. du Sex et des alliez pour ly faire relacion de la response que avoit fet a Baden. It. audit Jacob Cudriffin secrétaire tramis a Payerne vers les ambaxeurs de Philippe mons. It. audit Jacques Cudriffin secretaire tramis a Romont vers Philippe mons. pour le faire bien venant. It. audit Jacob Cudriffin tramis a Romond ver Phippe mons. pour choses secretes. It. a mons. lavoyer Jehan de Praroman tramis avec Philippe mons. pour la compagnie au viage des Hermites.

Les « mission communaul » contiennent encore de nombreuses mentions de visites de Philippe-Monseigneur à Fribourg et de son voyage aux Hermites.

regut une en dédommagement des frais que lui avait causés l'entretien de Loys de Valpergue pendant son emprisonnement. C'est peut-être la maison que le comte François donna plus tard à la duchesse de Savoie, et dans laquelle Yolande fit ériger un monastère de Clarisses ¹.

Sitôt après l'arrestation de l'archevêque, l'ambassadeur milanais à la cour de Savoie avait reçu l'ordre de s'entremettre pour sa mise en liberté. Il répondit à son maître que les lettres du duc et de la duchesse (de Milan) suffiraient probablement, mais que pourtant, si la chose était nécessaire, on pourrait aller à la recherche du comte de Gruyère, qui avait déjà quitté Genève et recourir à son aide ². Le comte avait donc joué un rôle prépondérant dans toute cette affaire. Dans les deux relations contemporaines qui nous restent, son nom figure toujours en premier parmi les partisans de Philippe, ce qui s'explique sans trop de peine : François de Gruyère avait un comté, où il pouvait éventuellement lever des troupes, et un comté situé dans « le pays de Vaud », et non en Savoie même, ce qui lui conférait une certaine indépendance vis-à-vis du duc. D'autre part, le comte était l'ami de Berne et de Fribourg, les deux alliés de Philippe. Une ambassade royale venue auprès du comte de Bresse lui faire des reproches au sujet du meurtre de Valpergue, avait ajouté que Sa Majesté ne pardonnerait ni à lui, ni à ses conseillers, dont le principal était le comte François de Gruyère ³. Peu de

¹ A.E.T. Comptes d'Alexandre Richardon, n° 122, f. 323. En date du 5 décembre 1474, le maréchal de Gruyère, recevait de la duchesse « 700 florenos quos eadem domina nostra eidem in recompensacionem cuiusdam domus site in civitate Gebennensi per ispum Dominum Comitem prefate Domine me donate et in qua ipsa Domina nostra monasterium nonnarum ordinis sancte Clare erigere et construi facere Deo auctore proposuerat largita est et donavit.

² A.F. Copies mil., n° 48. Lettre de Ziliolus Oldynus au duc de Milan. Genève, 10 décembre 1462.

³ Ibid. Autre lettre de Ziliolus Oldynus au duc de Milan. Même date. « ...Cioè che la Maystade del Re maij non è per perdo-

jours après, le roi envoyait son chapelain à la cour de Savoie. Il devait y remplir deux missions : présenter au duc les condoléances du roi sur la mort de la duchesse Anne (13 novembre 1462) et exiger que quelques-uns des conseillers de Philippe quittassent la cour de Savoie, entre autres le comte de Gruyère, dont le roi ignorait le départ ¹.

Le parti de Philippe avait réalisé une partie des réformes qu'il réclamait, mais sa tâche ne devait pas s'arrêter là. Après avoir réussi à éloigner de la cour les éléments qui travaillaient pour le compte du roi de France, il devait veiller à ce que l'influence royale ne redevint pas prépondérante. Pour cette partie de son programme, il sut se ménager l'appui des Suisses, qui, eux aussi, craignaient cette influence en Savoie. A cet effet, il envoya à Berne et à Fribourg les seigneurs de Viry et de Gruyère, qui devaient renseigner les deux villes sur les agissements de Louis XI en Savoie ².

nare ad alcuni che la consigliato in questo manchamento cum queste talle vie. E per aviso de la Exc. Sua se ne sono partiti alcuni, tra gli altri il conte de Gruere, il quale era il primo apresso esso Filippo mons... »

¹ A.F. Dépêches mil., n° 48, Oldoynus au duc de Milan, 28 décembre 1462. « ...Ceterum aviso como questo mess. capellano de lo prelibato Re de Franza mandato qui a questo Signore per la Soa Maestà è mandato, secondo intendo, per doe cagione : la prima per condolerse de la morte de Madama Duchessa, secundario per sollicitare che alcuni li quali tene apresso di se Filippo, se ne parteno da luy et vadano fora del territorio de questo Signore. E già se sono andati li infrascripti, zoé il conte de Gruera a casa soa »

² A.E.M. Savoia, 480. Oldoynus au Duc. Genève, 6 janvier 1463. « ...Insuper aviso la Ill. S. come Filippo mons. novamente ha mandato uno de li soy consiglieri fidati, mons. de Veri, a la communitade de Berna et, secondo ho inteso secutamente, per diviarli da la praticia dil Re de Franza, come per lo ambasiatore del quale si facto grandissima instantia per reducerli a la devotione della M^a del prelibato Re di Franza, comme per altre mie, ne ho avisato la V. Ill. M^a... » A.E.F. Cptes très., n° 121 (1463 I) ...Item a Jacob Cudrifin secretaire transmis a Berna pour lor fere savoir et avoir leur conseil sus aulconnes choses secretes touchent le roy de France, lesquelles choses Philippe Mons. nous avoit notiffiez

Au mois d'août 1463, les événements politiques ramenèrent le comte de Gruyère à la cour de Chambéry et, dans l'entourage du duc, on commençait à parler ouvertement des intelligences de Philippe avec les Suisses. La raison principale en était les fréquentes relations de Philippe-Monseigneur avec le comte de Gruyère, tout à fait suspect de sympathie pour les Suisses ¹. On parlait aussi d'une alliance conclue entre le même Philippe et différents personnages pour le maintien de la Savoie ². Ses principaux alliés étaient le prince d'Orange ³, le marquis de Rothelin ⁴, le comte de Gruyère, le seigneur de Viry et d'autres. Le prince d'Orange et le marquis de Rothelin s'engageaient à fournir, cas échéant, 2000 cavaliers chacun, tandis que le comte de Gruyère offrait 50 lances, à 3 chevaux par lance.

Cette alliance se justifiait par la formation d'un nouveau parti hostile au comte de Bresse. C'est ce parti qui décida le faible duc Louis à se rendre, en été 1463, à la cour du roi de France, son beau-fils et à s'y plaindre de Philippe. Le duc de Savoie remontra au roi que le pardon accordé

par mons. de Gruyere et le bastard de Petignie... It. a Wuielleme Gaul por certains despens fet en la baye du Yeger quant lon semognist mons. de Gruyere, le sgr de Virie et aultres ambaxeurs de Philippe mons.

¹ A.E.M. Oldoynus au Duc. Genève, 16 juillet 1463. « ...dove se ritrova il conte di Gruere il quale e il tuto cum le Lighe de li Thodeschi. »

² A.F. Dép. mil., n° 48. Oldoynus au Duc. Chambéry, 29 août 1463. «... Il terzo fondamente è che esso Filippo ha intrinseca intelligentia cum dicti Svizzeri et cum li infrascripti che tutti hanno sigillato cum luy de obedirlo et servirlo ad ogni soa rechesta cum lo havere et la persona per il mantegnimento del stato de la casa di Savoya. In primis lo principe di Orengha., Il Marchese de Rotolin... cum 2000 cavalli,... Il conte di Gruere cum soi subditi ...cum 50 lanze,etc.

³ Louis de Châlon, prince d'Orange, qui avait des possessions dans le pays de Vaud.

⁴ Rodolphe de Baden-Hochberg, comte de Neuchâtel, seigneur et marquis de Rothelin (Röteln), maréchal de Bourgogne. Vassal du duc de Savoie pour des terres situées dans le pays de Vaud.

à son fils, à la réunion des Trois Etats à Genève, lui avait été arraché par la violence ; il le suppliait de lui accorder aide et protection contre ce Philippe qu'il craignait toujours ¹.

Louis XI ne laissa pas échapper l'occasion qui lui était offerte. Par le traité du 22 décembre 1463, le duc de Milan dut s'engager à rompre tout lien avec Philippe-Monseigneur. Ayant ainsi isolé ce dernier, le roi tâcha de l'attirer en France sous le fallacieux prétexte de le réconcilier avec son père. Il lui députa à cet effet, en février 1464, le grand écuyer Guarguesalles et le sénéchal de Poitou qui, auparavant, s'étaient rendus à Bourg-en-Bresse, chez le prince héritier, le prince de Piémont et sa femme Yolande de France, propre sœur du roi ². Les négociations avec Philippe durèrent jusqu'à la fin de mars 1464. Les Suisses et le comte de Gruyère dissuadaient le comte de Bresse de se rendre auprès du roi ; mais Philippe, qui ne sentait plus sa position assez assurée, se laissa prendre aux promesses de son beau-frère et finit par se rendre aux sollicitations de Guarguesalles. Au lieu de le conduire à Paris, ainsi qu'il avait été convenu, on le conduisit à Loches, où on l'emprisonna, tandis que ses compagnons étaient gardés à vue.

Déjà au mois d'août 1463, le comte de Gruyère avait mis le comte de Bresse en garde contre les agents du roi ³. La même année le comte François avait envoyé

¹ Gabotto, I, p. 84-89.

² Le prince de Piémont et sa femme avaient pris parti contre Ph.-M., lorsque celui-ci était allé leur rendre compte du meurtre de Valpergue-Miscellanea XVI, 479-80.

³ A. F. Copies mil., n° 48. Oldoynus au duc de Milan, 28 août 1463. « Et cusi ne aviso che essendo qui el conte de Gruere, et persentando che lo dicto canzilere era passato da Filippo Monsignore, se ne tirato via battando per obviare che esso Filippo non vada dal suo Padre et che se non lassa captare. »

Dans sa prison de Loches, Philippe écrivait ces vers, que cite Gabotto I, 86 :

*Recommande moy a la Croix blanche...
A gentil conte de Gruyere,*

un messenger à Paris, où se trouvait alors la cour du roi ¹. Quoique nous n'ayons absolument aucun renseignement sur le but du voyage de ce messenger, nous avons toutes les raisons de croire qu'il s'agissait de Philippe-Monseigneur, aussi bien que lors du voyage que le comte fit lui-même en France l'année suivante ². Nous ne savons malheureusement pas si ce dernier voyage a eu lieu avant ou après l'arrestation de Philippe (mars 1464) et s'il a peut-être coïncidé avec celui que fit Jean de Praroman de Fribourg « von herr Philippen von Savoy handels wegen ³ ». Enfin, le comte François s'était-il rendu à Loches, auprès de son ami, ou plutôt chez le roi de France pour y demander la grâce du comte de Bresse ? Cette dernière hypothèse paraîtrait d'autant plus plausible, qu'à ce moment-là, tous les princes de Savoie se trouvaient réunis à la cour du roi, leur beau-frère ⁴.

Dans sa prison, Philippe faisait des plans de réforme pour le duché de Savoie, mais surtout, il appelait à son secours frères et amis. Il lui semblait que personne ne l'entendait ; pourtant on travaillait activement pour lui, mais le moment n'était pas encore venu de fléchir la tenace volonté de Louis XI.

*Aux gentils Alamans aussi.
Se je les heusse voulu croyre,
Je ne fusse pas icy.*

G. la Chronica latina Sabaudie, p. 629.

¹ A.E.F. Cptes des trés., n° 122 (1463 II). « Item a Yanni d'Avrie... enclo aussi certains despens fet le devant pour Odet chevalcheur du dit mons. de Gruyere que il venist de Paris pour compte fet avec ledit hoste
56 sols 8 d.

² Ibidem, n° 123 (1464 I). « Item a Ulrich Rottenstein por despens fet audit Jeger per mons. de Gruyere et ses gens quant il turent yci derrierement pour aller en France, per le comandement de mons. lavoye et aulcons du Conseil, 10 sols. Item mais por lez despens de Petre et de son cheval, clergk de mons. de Gruyere. qui apportast nouvelles estent ledit mons. de Gruyere en France,
8 sols 4d.

³ A.E.F. *Rudella* 1464.

⁴ *Mandrot*, Dépêches II, 176.

Le 29 janvier 1465, le duc Louis de Savoie mourait à Lyon ¹, au retour d'un voyage à la cour de France qu'il avait entrepris pour discuter de l'appui qu'il voulait prêter au roi dans la guerre du Bien Public. On voit jusqu'à quel point il était tombé sous la dépendance de son gendre. Il semble pourtant que, pendant la guerre du Bien Public, l'occasion eût été particulièrement favorable pour la Savoie de se libérer de la tutelle française, en s'alliant au duc de Bourgogne et aux autres vassaux rebelles. Lorsque Yolande voulut essayer de cette politique, c'était trop tard.

On comprend qu'une telle faiblesse et qu'un tel abaissement vis-à-vis du roi de France aient exaspéré les patriotes savoyards. Quant au comte de Gruyère, en adoptant la ligne de conduite de ces derniers, il agissait, non seulement pour le bien de la Savoie, mais aussi dans son intérêt particulier, puisque Philippe et son parti s'appuyaient sur les Bernois et les Fribourgeois, qui étaient ses alliés. D'autre part, justement par ses accointances avec les deux villes, le comte de Gruyère pouvait être à Philippe d'un grand secours en jouant ce rôle d'intermédiaire qui fut le sien pendant toutes les guerres de Bourgogne et leurs préliminaires.

II

François de Gruyère, maréchal de Savoie (1465).

A la mort du duc Louis de Savoie (29 janvier 1465) ce fut son fils Amédée, qui monta sur le trône ducal. Il avait épousé Yolande de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI. Du vivant de son père, le prince de Piémont, comme on l'appelait alors, vivait très retiré à Bourg-en-Bresse avec sa femme. Philippe-Monseigneur était allé

¹ A.E.F. Cptes des trés., n° 125 (1465 I). « Item a Petermann Pavillard qui fust tramis a Berne pour discuser mons. de Gruyere a sa requeste et noz auxi de ce que nestoet pas en porpos de venir a Berne sus le vorvasnacht a cause de la mort de Jadix notre tres redoubte sgr le duc de Savoe per 2 jors a 2 chevaux. 56 s.

leur rendre compte du jugement du chancelier de Valpergue et on a vu que l'ambassade française auprès de Philippe (printemps 1464) était aussi venue se mettre en relations avec eux, avant d'accomplir sa mission. Mais ils ne s'étaient pas mêlés aux luttes de la cour ; Amédée IX était d'un caractère bien trop paisible pour cela. Une fois sur le trône, il laissa entièrement le pouvoir aux mains de sa femme plus âgée et beaucoup plus énergique que lui.

L'avènement de Yolande au gouvernement effectif de la Savoie, marque une date importante dans l'histoire de la Savoie. Yolande, ne l'oublions pas, était la sœur de Louis XI ; elle avait avec lui plus d'une ressemblance. Très intelligente, elle avait un sens très sûr de la politique. Contrairement à sa belle-mère, Anne de Lusignan, elle chercha toujours à agir dans l'intérêt de la Savoie, qui était vraiment devenue sa patrie. On lui a reproché de manquer de persévérance et de loyauté dans ses alliances et ses amitiés politiques. C'est que la situation de la Savoie nécessitait un perpétuel jeu de bascule. Le pays n'était pas assez fort pour poursuivre une politique particulière ; toute la diplomatie savoyarde devait consister à discerner quel était le voisin le plus faible pour s'unir à lui contre le plus fort. C'est ce que Yolande essaya toujours de réaliser. Il est vrai qu'elle ne se laissa jamais arrêter par des scrupules exagérés. Pendant les guerres de Bourgogne, elle fit fausse route en se liant avec le duc de Bourgogne, mais elle avait à faire à forte partie. Elle réussit finalement à se sortir d'une situation très embrouillée sans que la Savoie eut trop à en souffrir. On a pu dire avec raison que c'est en bonne partie la fermeté toute virile de Yolande qui sauva l'indépendance de la Savoie ¹.

Dès le début de l'année 1465, le comte de Gruyère s'était rendu à Chambéry, au nom du pays de Vaud et probablement aussi en son nom personnel ². Dans le cou-

¹ *Lavisse*, Histoire de France, IV, 2, p. 397.

² *Hisely* II, p. 49-50 et *Grenus*, Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud, p. 93.

rant de la même année, Yolande le nomma maréchal de Savoie¹. Nous ne savons pas très exactement quand eut lieu cette nomination, mais ce fut probablement entre le 22 et le 27 novembre. François de Gruyère avait déjà revêtu d'autres dignités savoyardes. En 1454, il portait le titre de baron de Faucigny, et il était gouverneur et bailli de Vaud². Mais le titre de maréchal était plus important.

On distinguait à la cour de Savoie quatre sortes de charges : les charges militaires, celles de la cour, de la justice et des finances. Le maréchalat était la première des dignités militaires. Il n'y avait jamais qu'un ou deux maréchaux à la fois ; à ce moment-là, ils étaient deux : le comte de Gruyère et Claude de Seyssel³. Les maréchaux faisaient partie de droit du conseil de la Duchesse, qui comprenait en outre, à ce moment-là, le chancelier Jean Michel, le grand-maître Claude Dax et Mgr de Grille, de son nom Louis Bonnivard. Le règlement des affaires était réservé en majeure partie au

¹ *Chronica latina Sabaudie*, p. 638. A.E.F. Cptes des trés., n° 126 (1465 II). « Item a mons. l'ancien avoye Jehan de Praroman tramis vers mons. de Gruyere pour ly donner a joye et ly grentar bien son office quand il venist mareschaul de Savoe, per 3 jors à 3 chev. 6 fl 9 sols... Item per despens faits per mons. de Gruyere mareschaud de Savoe et per ceulx qui estoent en sa compaignie, cest assavoir Jehan Champion, segnieur de la Bastie, le ballif de Lausanne, le procureur de Vaud, le seigneur de Combremont quand il cy fust la premiere fois quil fust mareschaud 17 fl 18 s. 6 d.

Le 22 novembre 1465, le comte ne portait pas encore le titre de maréchal, ainsi qu'il ressort d'un acte de la cour de Savoie de ce jour-là. A.E.T. Cptes de Jean Loctier, n° 112, folio 239, tandis que dans les mêmes comptes, *ibidem* fol. 281^v, nous trouvons la mention suivante : « Item ay livre le 27^e jour de novembre a maitre Copin orfevre pour fere les colliers des deux mareschaux fait de nouveaux, mons^r de Gruyeres et mons. de Cours Glaude Dais et cest tan pour la fasson comant pour les tissus monte 2 florins la pièce = 4 fl. pp.

² *Hisely* II, p. 44-45.

³ *Guichenon*, Histoire généalogique, p. 115.

chancelier, au grand-maître et à Bonnivard ¹. Le fait que le comte de Gruyère, malgré ses fréquents voyages en Savoie demeurait dans le « pays de Vaud », l'empêchait de fournir une collaboration régulière aux affaires du duché. Comme membre du Conseil ducal, il pouvait cependant être appelé à seconder la duchesse dans des moments critiques, comme ce fut le cas plus d'une fois. Comme chef militaire, il avait surtout à défendre certains passages de montagne conduisant au pays de Vaud. De plus, le titre de maréchal conférait à son porteur un assez grand prestige moral vis-à-vis de la noblesse ².

Mais pourquoi un témoin de l'époque nous dit-il que cette nomination était due plus à la peur qu'à autre chose ³? C'est que François de Gruyère avait été l'un des membres les plus en vue de la conjuration de 1462, et qu'on avait eu peur de ce mouvement à la cour de Savoie. Or, il parut de bonne et sage politique à Yolande de chercher à s'attacher les adversaires du règne précédent, adversaires qui ne voulaient en somme que le bien du pays. C'était en même temps un acte de bonne diplomatie vis-à-vis des Suisses, qui avaient soutenu Philippe et qui étaient les amis du

¹ *Colombo*, Miscellanea XXXI, p. 10, cite à ce propos une lettre de l'ambassadeur milanais Zannone Corio, datée de Chambéry, le 10 décembre 1465.

² En général, lorsque dans les actes savoyards ou italiens, on parle du maréchal tout court, c'est toujours du maréchal de Seyssel qu'il s'agit.

³ A.E.M. Fonds Savoie. Lettre de Marcus Coyrus au Duc. 10 décembre 1465. «...El conte de Gruera e ben riputato ; non sta qui, e fatto Mareschalco di Savoya, se dice piu per paura che per altro, piccolo, grasso come un magior fatto del mondo. Anni L^{ta} (= 50). »

Dans une autre lettre du même et datée du même jour : « Il conte de Gruere mareschal di Savoya e quello chi e capo di parte de Thodeschi, e che feze con Felippo Monsignore il fatto di d. Jacobo di Valperga. » — Dans une autre lettre du même, du 11 décembre, en post-scriptum : « Mareschial di Savoya e fatto il conte di Gruere, capo de parte de Todeschi ma non sta a questo corte. » Cf. *Colombo*, op. cit. p. 10.

comte de Gruyère. A la cour de Savoie, le comte passait, comme nous l'avons vu, pour être le chef du parti allemand. Il pouvait aussi être d'une certaine utilité à la duchesse, en la remplaçant dans toutes les négociations avec Fribourg, et en surveillant cette nouvelle sujette, dont on pouvait suspecter parfois l'attachement.

Comme maréchal de Savoie, François de Gruyère eut de nombreuses négociations à diriger. Il commença par employer son influence en faveur de Philippe de Bresse. De plusieurs côtés on s'intéressait au sort du malheureux prince. Berne et Fribourg avaient fait plus d'une démarche en sa faveur, mais toujours en ayant bien soin de ne pas se brouiller avec le roi de France. Le comte de Gruyère excitait leur zèle, leur écrivait lettre sur lettre. Sa fidélité envers son ami était à toute épreuve ¹.

En France, la noblesse s'était soulevée contre son roi, par la fameuse Ligue du Bien Public, dont le principal artisan était le duc de Bourgogne ². Les deux partis cherchaient, chacun de leur côté, de l'appui au dehors. Le duc de Bourgogne s'adressa aux comtes de Genève, de Gruyère et de Montrevel, et aux villes de Berne et de Fribourg pour les engager à lui envoyer du renfort. L'ambassadeur bourguignon, François de Menthon, devait leur faire remarquer : « 1^o que la maison de Bourgogne était très attachée à celle de Savoie et que, pour cette raison, le sire de Charolais, son maître, voulait s'employer à la délivrance de Philippe-Monseigneur ; 2^o que beaucoup d'autres seigneurs et anciens serviteurs du roi de France étaient fort maltraités par leur maître et que le duc de Berry, frère du roi, s'était mis à leur tête pour faire régner l'ordre et la justice dans le royaume ; 3^o que le duc de Bourgogne ³ aurait beaucoup aimé se mettre lui-même à la tête de la puissante armée qu'il va envoyer contre le roi, mais que, vu son âge, il a nommé

¹ *Dürr*, Das mailändische Kapitulat, p. 216 et *Roll*, I, passim.

² *Lavisse*, Histoire de France, IV, p. 343 ss.

³ Le duc Philippe-le-Bon.

son fils¹ son lieutenant général ; 4^o que l'occasion serait excellente de s'employer à la délivrance de Philippe. Le duc sait d'autre part que Berne et Fribourg sont également fort bien disposées pour le comte de Bresse. Aussi les deux villes et leurs alliés voudront-ils bien faire savoir au dit de Menthon quel renfort ils pensent fournir à l'entreprise² ».

Berne et Fribourg ne donnèrent pas suite à cette demande, mais le 23 mai déjà, donc avant l'arrivée en Suisse de l'ambassadeur bourguignon, le roi faisait savoir au duc de Milan que le comte de Gruyère avait fait assembler 1000 paysans suisses qu'il projetait d'envoyer en France pour y combattre les troupes royales. Louis XI priait le duc de dépêcher une ambassade à Berne et auprès des cantons suisses, afin de prévenir les confédérés que le roi n'était pas disposé à tolérer une pareille expédition. D'autre part, l'ambassadeur milanais à la cour de Savoie devait adresser au comte de Gruyère un avertissement sérieux, « qu'il ferait bien de publier en Savoie, où le roi a des raisons de soupçonner de la malveillance chez plusieurs³ ». Pourquoi Louis XI avait-il choisi précisément le duc de Milan pour cette intervention ? Assurément parce que c'était le duc qui pouvait parler avec le plus de chance de succès aux Suisses, mais ce fait n'indiquerait-il pas aussi

¹ Charles de Charolais, le futur Charles-le-Téméraire.

² « Instructions et memoires a messire François de Menthon, chevalier, ...pour dire et remonstrer de par monsg^r de Charoloys a monsg^r le conte de Genesve et aux contes de Gruyeres et de Montrevel... Aux bonnes villes... de Berne, de Fribourg et a leurs aliez Et aux nobles du pays de Bresse et de Vaulx et aux aultres bonnes villes... » (Bibl. cant. de Fribourg. Collection Girard, tome VI, p. 1). Cf. *Guichenon* I, 592, *Dürr*, l. c., p. 215 et *Mandrot*, Etudes V, p. 216. Cette ambassade de Bourgogne fut accompagnée de Gruyères à Fribourg par des délégués du comte de Gruyère. A.E.F. Cptes très., n^o 125 (1465 I). «...Enclo 16 gros et demie despendus per les messages de mons. de Bourgogniez et mons. de Gruyere quant le messagier de Bourgognie cy fust et apportast lettres a mess^{rs}... »

³ *Mandrot*, Dépêches III, p. 147. Lettre de Panigarola au duc de Milan. Montluçon, 23 mai 1465.

des intelligences plus ou moins secrètes entre le duc et le comte de Gruyère ? On serait presque tenté de le supposer, car le 25 mai de la même année, le comte faisait savoir au duc de Milan qu'il avait une communication à lui transmettre, mais qu'il ne pouvait pas la confier à son ambassadeur à la cour de Savoie ; c'était donc quelque affaire secrète ¹. Le comte de Gruyère pouvait rendre des services à la cause milanaise à la cour de Savoie, où il jouissait d'un assez grand crédit. La duchesse de Savoie l'employait même à l'occasion pour remplir quelque mission auprès du duc de Milan. Ainsi, le 12 août 1465, le comte François reçoit du trésorier de Savoie un don de 2000 ducats d'or que le duc lui octroie « en récompense de la convention faite par la duchesse de Savoie, à la demande de la duchesse de Milan, au sujet du gouvernement de Verceil ² ». Le roi de France, au courant de ces bonnes relations, employait donc judicieusement l'entremise du duc de Milan pour réprimer le zèle belliqueux et hostile du comte de Gruyère.

En Savoie, la duchesse Yolande avait embrassé, en cette occurrence le parti de son frère, Louis XI, mais la Ligue comptait de nombreux adhérents parmi les amis de Philippe. Si, à Berne, on se maintenait dans une sage réserve, cela tenait sans doute à la pression exercée par Louis XI, mais la bonne entente entre la ville et le comte François n'en subsistait pas moins. La correspondance continuait très active ; c'était un véritable service d'informations ³. Le comte de Gruyère qui était fréquemment à la cour de Savoie, ce centre d'intrigues, était bien placé pour rendre des services de ce genre.

Au mois de juin, la duchesse de Savoie envoyait une députation aux Suisses et au comte de Gruyère, probable-

¹ A.E.M. Fonds Savoie, n° 481. Chambéry, 25 mai 1465.

² A.E.T. Cptes de Jean Loctier, n° 111, fol. 417.

³ Voir entre autres la lettre de Berne au comte, du 13 juin 1465. (A.C.B. Lat. Miss.)

ment sur l'avis du roi de France. Le résultat en fut très favorable pour le parti français. Les Suisses s'engagèrent par écrit à ne pas combattre dans les rangs de la Ligue ; ils promirent même, au cas où Philippe-Monseigneur serait délivré, de s'armer au nombre de 10 à 12 000 pour servir Sa Majesté. Enfin, ils garantissaient la fidélité de Philippe et envoyèrent une ambassade au roi¹. Louis XI et sa diplomatie avaient bien travaillé.

L'expédition projetée par le comte de Gruyère n'eut donc pas lieu. Envisagée comme une entreprise isolée, elle eût fait l'effet d'une vaine bravade ; mais considérée comme un petit renfort qui se fût apparemment joint à l'armée du jeune duc de Charolais, elle avait son importance. Il est difficile de se renseigner exactement sur la force des contingents que pouvait lever François de Gruyère dans son comté. Le chiffre de 1000 paraît excessif quand on le compare aux levées faites plus tard, pour la bataille de Morat, par exemple². Les 1000 en question étaient en tout cas le maximum de ce que devait pouvoir fournir le comté, en comptant le Gessenay, bien entendu³. Or, pour pouvoir lever des troupes dans le Gessenay, l'assentiment de Berne était nécessaire. Il est dès lors curieux de voir que Berne, tout en ne voulant pas se compromettre officiellement, soutenait, au moins tacitement, les ennemis de Louis XI.

Berne et Fribourg s'étaient déjà occupés de Philippe avant son arrestation et avaient essayé de le remettre en faveur auprès du roi. Les Ligues avaient envoyé, en octo-

¹ Panigarola au duc de Milan. Chambéry, le 22 juin 1465. (A.F. Copies mil., n° 49.)

² Pour la bataille de Morat, on arrive au chiffre de 464 combattants, avec le Gessenay et Château-d'Œx. A la fameuse bataille de Cérisoles, près de 80 ans plus tard, le contingent gruyérien comptait environ 2000 hommes ; mais il y avait beaucoup de mercenaires.

³ Le Gessenay, dont la population était très guerrière, fournissait toujours les plus gros contingents.

bre 1463, une ambassade au roi à Abbeville. A côté d'autres affaires, elle devait essayer d'obtenir le pardon royal pour Philippe. Cette ambassade fut fort bien reçue, mais n'obtint rien. Le succès fut tout du côté de Louis XI, qui parvint à gagner à sa cause une partie des délégués, de telle sorte qu'en 1464, il réussissait à renouveler avec les Ligues, l'alliance conclue par son père en 1453¹.

C'est sur ces entrefaites que le roi avait fait arrêter le comte de Bresse (mars 1464). Les démarches pour sa délivrance commencèrent vers le milieu de l'année 1465 seulement, c'est-à-dire peu après l'avènement du nouveau duc de Savoie, Amédée IX. « Sur le désir du comte de Gruyère et d'autres seigneurs² », Berne et Fribourg avaient résolu d'envoyer une nouvelle ambassade, d'abord en Savoie pour obtenir l'appui du duc, et de là en France. Le comte de Gruyère se trouvait déjà à Lausanne pour cette

¹ *Rott*, Histoire de la représentation diplomatique I, p. 19 et *Mandrot*, Etudes, Jahrbuch f. schw. Gesch., I, p. 116-124. C'est probablement à cette ambassade que prit part l'avoyer Jean de Praroman, dont le voyage est consigné dans les comptes de trésoriers de Fribourg (n° 123 = 1464 I). « Item a mons. ladvoye Jehan de Praroman tramis en France pour le fet de Ph.-M., pour le loyer de 3 chevaux et 3 vaulet, aussi d'ung cheval qui portast le bahn tant seullement, car conseil lx^{ta} II^c ne luy volirent point donner de gages pour tant que ledit Ph. M. les avoet deffroyes de leurs despens alant et venant et que le roy leur avait fait dons et schengemens de vaxelle d'argent avecqs aultres ambassadeurs des alliez pour 84 jours 77 ũ 14 s.

Cf. aussi *Rudella* sous la date erronée de 1466 (63^a, p. 412) : « Die Eydgnossen schicktend in Franckrich zuo künig ire gesandten mit wellichen dise statt ouch schickt iren Schultheissen Johansen von Praroman von Herrn Philippen von Savoy handels wegen. Dise gesandten alle wurdend durch denselben Philippen uss und in erhalten. So begaben der künig dieselben gesandten einen yeden in sonderheit mit schönen silbergeschirr. »

² A.E.F. Cptes très., n° 126 (1465 II) : « Item a Oddet chevau- cheur de mons. de Gruyere qui fust tramis a Berne dix ceste ville porter les lettres que mons. de Gruyere sy tramist a cause de lém- baxade laquelle luy et aultres sgrs desiroent davoer a cause de Phelippe mons^r... 42 s. 6 d.

mission, lorsque parvint en Suisse la nouvelle de la bataille de Monlhéry (16 juillet 1465), dont l'issue était incertaine. Berne et Fribourg rappelèrent leurs ambassadeurs en attendant d'avoir des nouvelles plus sûres¹, tandis que le comte continuait son voyage sur Chambéry, où il arrivait le 5 août, accompagné par certains mandataires du pays de Vaud². Après avoir discuté quelques points relatifs au pays de Vaud, il aborda la question de Philippe-Monseigneur. Il se porta garant que le comte de Bresse n'entreprendrait rien, ni contre le duc et la duchesse, ni contre Charles, leur fils aîné, ni contre leur Etat. C'était la déclaration que le roi de France avait exigée du comte de Gruyère et des Ligues³.

Deux jours après lui, le 7 août, un ambassadeur milanais arrivait également à Chambéry. Pour des raisons de politique intérieure⁴, François Sforza, duc de Milan, appuyait Louis XI, dans la guerre du Bien Public. Au mois de juillet, il avait même envoyé Stéphane de Honate, en Suisse faire de la propagande pour le roi de France. Honate trouva le pays des Ligues et le territoire du comté de Gruyère fort mal disposés pour le roi, «aussi bien à cause de la défaite de St-Jacques (1444) qu'à cause de la captivité de Philippe-

¹ A.E.F. Cptes très., n° 126 (1465 II). « Item a Willi Rys qui fust tramis a Lausanne ver mons. de Gruyere et aultres pour contremander lembaxade qui devoet aller en Savoe laquelle fut contremandee a cause des nouvelles que venirent du Roy de France... 39 s.

Cf. *Büchi*, Freib. Miss., p. 53. La lettre de Berne est certainement du 31 juillet 1465 et non du 26 juillet 1475 ; elle correspond ainsi à une notice du R.M. de Berne du 31 juillet. Cf. *Dürr*, Das mail. Kapitulat, p. 224.

² A.F. Copies milan., n° 48. Oldoynus au Duc. Chambéry, 10 août 1465 et Grenus. Documents, p. 95.

³ Même lettre d'Oldoynus et lettre de Panigarola du 22 juin 1465. Voir plus haut, p. 178.

⁴ Dans l'armée de la Ligue, se trouvaient les Orléans qui avaient des prétentions sur Milan, et Jean d'Anjou, un ennemi des Sforza. *Dürr*, loc. cit., p. 226-27.

Monseigneur ¹ ». En ce qui concerne le comte de Gruyère, il est bien probable que seule, la deuxième cause lui importait. Depuis 1463, tous ses efforts s'étaient concentrés sur ce but unique, qui fait honneur à son culte de l'amitié.

Grâce à un intense travail diplomatique, Honate put quitter la Suisse en emportant de la diète l'assurance qu'elle ne permettrait aucune entreprise militaire contre Louis XI. Sur l'ordre de son maître, il rentra à Milan en passant par la Savoie. A Chambéry, il retrouva François de Gruyère qui attendait « avec allégresse » la députation des Liges. Toujours d'après les instructions du duc de Milan, Honate fit connaître au comte les nouvelles dispositions de ses alliés. « Par amour pour François Sforza », les Suisses étaient prêts à renoncer à toute réclamation contre le roi. Le comte en fut fort étonné et avec lui beaucoup d'autres gentilshommes savoyards. C'était évidemment une grosse déception. L'ambassadeur Oldoynus crut même pouvoir en conclure que le comte changerait de sentiments sous peu. Bien qu'il n'ait pas voulu faire connaître ses intentions à Honate, le comte lui répondit qu'il ferait parvenir sa réponse directement au duc. C'était la seconde fois que le comte de Gruyère refusait l'entremise de l'ambassadeur milanais et préférait traiter directement avec le duc de Milan. (Cf. p. 177).

On ignore ce que fut cette réponse, mais les Bernois avaient à leur disposition d'autres moyens qu'une guerre pour faire délivrer Philippe-Monseigneur ². Au début de mars 1466, le comte de Gruyère et un député des Liges se trouvaient de nouveau à la cour de Savoie ³. On y parla de Philippe, et Yolande montra au comte une lettre du roi son frère, dans laquelle celui-ci annonçait qu'il garderait

¹ Lettre de François Sforza à Honate, citée par *Dürr*, *ibid.*, p. 227 et même lettre d'Oldoynus comme aux notes 2 et 3.

² *Dürr*, *Das mailänd. Kapitulat.*, p. 229.

³ A.E.T. Cptes de Jean Loctier, n° 112, fol. 107 et n° 113, fol. 295v.

Philippe jusqu'à ce que Berne et le comte de Gruyère se soient portés garants pour lui¹. C'était chose décidée depuis longtemps. Quoiqu'il en soit, le 16 mars de la même année, Philippe quittait Loches.

Sa délivrance était-elle due aux efforts des Bernois, des Fribourgeois et du comte de Gruyère, ou à l'intervention de la duchesse de Savoie ? Probablement à eux tous, et Louis XI sut se les attacher par cette faveur. Il est surtout à présumer qu'il ne voyait plus grand avantage à garder son beau-frère en prison et qu'il tenait à rester en bons termes avec les Bernois. En tout cas, le comte François pouvait s'attribuer la plus grande part des mérites, car il avait montré à Philippe une fidélité de tous les instants, s'entremettant en sa faveur, tantôt auprès des Bernois, tantôt auprès de la duchesse, tantôt auprès du roi lui-même.

La mise en liberté du comte de Bresse donna lieu à de grandes réjouissances. Le prince alla remercier personnellement les deux villes de Berne et de Fribourg pour leur appui et, quoiqu'aucun acte ne l'atteste, nous pouvons admettre comme certain qu'il se rendit aussi chez son ami, François de Gruyère. A l'occasion du carnaval, la ville de Fribourg organisa en son honneur des fêtes spéciales, auxquelles le Conseil de Berne et le comte de Gruyère furent invités. On fit également une procession solennelle pour remercier Dieu de la grâce accordée². Ces manifesta-

¹ A.E.M. Marcuo Coyrus au Duc. Chambéry, le 4 mars 1466. « E chel fatto di Felippo non volle relaxare salvo sel conte de Grueria e tutte le Leghe Thedeschi e Bernesi intrano in segurtà desso Felippo. Queste parole, Madama me la ditte. Et dice Sua Signoria che niuno delli ditti volle intrare in sigurtà. »

Cette dernière assertion ne correspond pas à la réalité. Le comte de Gruyère s'était porté garant pour le comte de Bresse au mois d'août 1465, comme nous l'avons déjà vu.

² A.E.F. Cptes très., n° 127 (1466 I). « Item a mons. lavoye Jehan Gambach tramis a Berna avec mons. de Gruyere, le baillif de Lausanne et le sgr. de Combremont ambassadeurs de notre tres redoubte sgr le duc de Savoe, tant a cause du sceler fait pour la liberation de Ph. Mons. et a cause des foires de Genesve per

tions donnent une idée de l'intérêt qu'on témoignait à Fribourg au malheureux Philippe de Bresse.

III

Les foires de Genève et la capitulation de Milan de 1467.

Ainsi, Louis XI avait déjà su profiter de la rébellion de 1462 pour accroître son influence en Savoie. Il sut encore en tirer de gros avantages économiques en ruinant les foires de Genève au profit de celles de Lyon.

L'importance des foires de Genève, durant la première moitié du XV^{me} siècle est bien connue¹. Genève était le grand débouché commercial au carrefour de la France, de l'Italie, de la Suisse et de l'Allemagne. Très fréquentées, ses foires excitaient l'envie des rois de France, qui auraient aimé accaparer ce commerce à leur profit. Charles VII fit un premier pas dans cette voie en instituant, en 1420, les foires de Lyon. Louis XI, continuant la politique de son père, chercha par tous les moyens à les favoriser. Il y réussit en 1462. Le duc de Savoie, irrité contre son fils rebelle, contre Genève et les Suisses qui l'avaient favorisé, était allé exposer ses doléances au roi de France. L'habile Louis XI saisit l'occasion au vol. Le 21 octobre 1462, il fit publier

3 jors a 3 chevaux. 6 Œ 9 s. — Item ez waites sur le clochies quant lon fist procession solempnelle a cause de la liberacion de Phelippe mons. pour boyre 5 sols. »

Rudella, 103^a, p. 425. « 1466. Dise statt lud den graven von Grijers ouch ire lieben mitburger von Bern alhar zur Fassnacht welche zum Jäger gehalten und inen gut geschirr gemacht ward. »

Cf. *Daguet*, p. 127.

¹ Sur cette question des foires de Genève, voir : *Borel*, Les foires de Genève au XV^e siècle, Genève 1892 ; *Brésard*, Les foires de Lyon aux XV^e et XVI^e siècles. Paris 1914 ; *Ammann*, Freiburg u. Bern und die Genfermessen, Langensalza 1921 ; *Castella et Kern*, Les relations économiques de Fribourg avec Genève (Annales fribourgeoises IV) ; *Schulle*, Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs, 2 Bde. Leipzig 1900.

un édit par lequel il défendait à tout marchand français de se rendre aux foires de Genève, pour y acheter ou vendre des marchandises, et aux marchands étrangers de passer sur le territoire du royaume avec leurs marchandises en allant à Genève ou en revenant. Ceux qui contrevenaient à cette mesure s'exposaient à voir leurs marchandises confisquées ; un quart des biens séquestrés devaient revenir au « saisissant » et les trois autres quarts au roi. Le 8 mars 1463, le roi complétait ces ordonnances par d'autres, encore plus préjudiciables à Genève. A l'avenir, les foires de Lyon devaient coïncider avec celles de Genève, pour empêcher les marchands d'assister à ces dernières.

Fribourg, qui avait de grands intérêts à Genève, et y vendait ses draps, et Berne qui percevait d'importants droits de péage sur les marchands allemands qui passaient sur son territoire, s'émurent de ces mesures vexatoires. L'ambassade qui se rendit chez le roi à Abbeville, en 1463, avait un double but : régler la situation de Philippe-Monseigneur et discuter la question des foires de Genève, mais le résultat fut nul¹. Pendant ce temps, les Genevois, se basant sur le principe de réciprocité, dépouillaient les marchands allemands qui se rendaient aux foires de Lyon. Sur ces entrefaites, le duc Louis était mort et son fils Amédée s'était rendu compte que la politique de son père à l'égard des foires de Lyon n'avait pas été heureuse pour la Savoie. Réconcilié avec les Genevois, Amédée les laissait molester les marchands allemands.

Mais Berne n'était plus d'accord. Elle avait déploré le coup qui avait frappé les foires de Genève ; mais, d'un autre côté, elle avait aussi un grand intérêt aux foires de Lyon. Si les routes n'étaient plus sûres et si, pour cette raison, les marchands cherchaient d'autres voies pour arriver à Lyon, Berne était privée de ses droits de péage.

C'est pourquoi, au début de l'année 1466, le Conseil bernois recommande au comte de Gruyère, maréchal de

¹ Voir p. 179.

Savoie, de « continuer » ses efforts pour que les routes de Savoie soient ouvertes aux marchands et empêcher qu'ils ne soient dépouillés¹. Ce n'est donc que la suite de négociations dont le début ne nous est pas connu². Le 9 août 1467, Berne fait entendre les mêmes demandes et les mêmes plaintes au comte. « Des marchands allemands ont été arrêtés à Pontarn (?). Ces procédés font beaucoup de tort aux cantons suisses, qui perdent ainsi une bonne source de revenus. Le mécontentement pourrait devenir très grand³. » Berne et Fribourg faisaient en outre des démarches auprès du duc de Savoie, auprès de l'évêque et de la ville de Genève, auprès du comte de Romont, mais sans grand succès apparent. Finalement, le 12 octobre de la même année, des délégués savoyards et bernois réglèrent cette question à l'amiable dans une réunion à Fribourg. La Savoie se décidait à rouvrir ses routes aux marchands allemands⁴.

Le comte de Gruyère avait eu tout intérêt à appuyer les revendications bernoises, car il retirait, lui aussi, des droits de péage pour sa seigneurie d'Aubonne.

¹ A.C.B. Teutsch. Miss. A. Lettre du conseil de Berne au comte de Gruyère. 27 janvier 1466. « Der from vest Hartmann von Stein... als der jetzt von wegen der tutschen koufluten und strässen mit üch gewesen ist, hat uns mit hochem ernst gar schinbarlich gerumpt den guten willen, flis und ernst, so ir darinne menigvaltichen gebruchet und erzöuget... »

² A.E.F. Cptes trés., n° 127 (1466 I). « Item a mons. lavoye Jehan Gambach tramis a Berna avec mons. de Gruyere, le baillif de Lausanne et le sgr. de Combremont ambassadeurs de notre tres redoubte sgr le duc de Savoe... .. et a cause des foires de Genesve... 6 \bar{u} 9 s. »

³ A.C.B. Teutsche Miss. B. Lettre du comte, du 9 août 1467 et ibid. fol. 94, lettres de fin février (entre 23 février et 3 mars) et du 26 août. — Ratsmanual du 8 novembre 1466. A.E.F. Cptes trés., n° 130 (1467 II). « A Pierre Faulcon tramis a Gruyere vers mons. le mareschal a cause des arrestemens fait a Genesve es marcheans alamans, sur le rapport des ambassadeurs de Mess. levesque et conte de Genesve. »

⁴ *Castella*, Histoire du Canton de Fribourg, p. 178.

Mais, malgré l'accord intervenu à Fribourg, les marchands n'étaient pas encore en toute sécurité quand ils traversaient le sol savoyard pour se rendre à Lyon. En 1469, un marchand du nom de Henri Studlin, fut arrêté en Savoie et dépouillé d'une certaine somme d'argent. Berne intervint immédiatement en sa faveur et écrivit dans ce sens au duc de Savoie et à son maréchal, le comte de Gruyère. On fixa au 13 janvier à Lausanne, une journée qui fut renvoyée au 22 du même mois ¹. Finalement, les délégués devaient se réunir à Gessenay, le 29 janvier. Berne avait désigné comme mandataire Adrien de Boubenberg et Nicolas de Scharnachtal et Fribourg, son ancien avoyer, Jean Gambach. Le duc de Savoie avait nommé comme représentant le comte de Gruyère ². La journée n'eut-elle pas lieu ou le résultat n'en fut-il pas ce qu'on attendait, on ne le sait. Quoi qu'il en soit, Berne s'adressa aux villes impériales d'Allemagne et une nouvelle « journée » fut fixée, d'abord à Constance, puis à Bâle. D'autre part, le Conseil bernois recommandait à Fribourg de s'entremettre auprès du comte de Gruyère pour que l'affaire fut réglée à l'amiable. Il paraît que Studlin rentra finalement en possession de ses biens, mais on voit quelle portée politique pouvait avoir une simple agression ³.

Quatre ans plus tard, soit en 1473, certains marchands allemands furent de nouveau appréhendés à Genève. Berne rappela au comte de Gruyère les traités passés à ce sujet et le pria de veiller à ce que, à l'avenir, de pareils incidents ne se renouvelent pas ⁴. On se plaignait aussi des tarifs douaniers exagérés. D'une lettre adressée par Berne au comte, en date du 16 mars 1473 ⁵, il ressort qu'a-

¹ A.C.B. Teutsch. Miss. B. 463, 21 février 1463.

² Ibid. Ratsmanual du 6 mars 1469 et Teutsche Miss. B., 471.

³ *Jakob Sterchi*, *Adrian von Bubenbergh*, p. 21 et *Alfred Ziegler*, *Adrian von Bubenbergh und sein Eingreifen in die wichtigsten Verhältnisse der damaligen Zeit*, p. 24-25.

⁴ A.C.B. Ratsmanual du 9 mars 1473.

⁵ Ibid. Teutsche Miss. C., 45.

près l'accord passé en 1467 et sur les assurances formelles de Berne, les marchands allemands avaient recommencé à utiliser la route qui passait par Berne et Genève. Aussi, dès qu'ils eurent à subir de nouvelles tracasseries, s'adressèrent-ils à Berne qui prit leur cause en mains. Dans sa lettre, Berne faisait appel à des considérations fort intéressantes et, entre autres, insistait sur les avantages que la Savoie et le comte de Gruyère tiraient, eux aussi, du passage des marchands allemands ¹.

L'avertissement ne fut pas inutile, car on ne retrouve plus de plaintes à ce sujet, au moins en ce qui concerne le comte de Gruyère, dont les compétences dans cette question ne sont, du reste, pas nettement déterminées ².

L'année 1467, qui vit aboutir l'accord économique au sujet des foires de Genève, fut tout occupée par un événement politique de première importance, la conclusion de la capitulation de Milan ³.

Les premiers essais d'un rapprochement entre le duc de Milan et les Suisses pour le renouvellement des anciennes alliances, datent de 1463. Ils furent repris en 1465, lors du voyage de Honate en Suisse, avec l'approbation du roi de France. François Sforza songeait à renouveler les anciens traités avec les Suisses, pour être protégé par eux, en cas d'une guerre avec la Savoie. A ce moment-là, la Savoie, à part Yolande et quelques-uns de ses partisans, était en bonne partie sous l'influence bourguignonne.

Le 8 mars 1466, le duc François Sforza mourait. Les négociations reprurent assez rapidement après sa mort,

¹ Ibid. « ...die koufluten... werden also mit nüwerungen beswert, das uns gemeinen landen grossen abbruch und schaden bringt, wir geswigen den verlust, so das hus von Savoy und auch ir an üwern zöllen davon haben möchten... »

² Ibid. « ... Darumb bitten wir üch aber... das ir unserm hern von Saffoy nach dem aller besten ernstlich schribend, als ouch wir tund und ir selbs daran sind, *als ir wol gewalt und statt haben...* »

³ Pour l'histoire générale de la capitulation de Milan, voir l'excellent travail de Dürr, Das mail. Kapitulat.

mais elles furent très laborieuses, car elles se compliquaient d'autres questions fort épineuses, surtout de celle de la Levantine. Pour les Suisses, cette capitulation était surtout une question commerciale (route du Gothard et Tessin), tandis que pour le duc, elle était une affaire essentiellement militaire. Le texte définitif date du 26 janvier 1467, mais il ne fut ratifié que quelques mois plus tard par tous les cantons, sauf Berne qui le regardait avec raison comme un acte d'hostilité envers la Savoie, son alliée.

Berne et Fribourg s'unirent alors plus étroitement en vue d'une commune politique savoyarde. Il faut noter qu'au commencement de mars 1467, Berne avait renouvelé son alliance avec la Savoie, en présence du comte de Gruyère alliance qui fut ratifiée par le duc de Savoie à Pignerol, le 15 avril ¹. Fribourg, de son côté, prêtait serment de fidélité également en présence du comte ². La même année 1467 encore, les deux villes avaient renouvelé le traité de bourgeoisie qui les unissait, et fait quelques rectifications de frontière ³.

En France, la guerre du Bien Public avait repris de plus belle ⁴. Le duc de Bourgogne faisait, par l'intermédiaire du marquis de Rothelin, de pressantes instances auprès de Berne, pour l'amener à la conclusion d'une alliance. Finalement, Berne ayant été gagnée à cette idée et ayant fait aussitôt une certaine propagande en sa faveur, un traité fut signé le 22 mai 1467, entre la Bourgogne d'une part, Berne, Fribourg, Soleure et Zurich d'autre part. C'était une réplique des cantons occidentaux à la capitulation de Milan.

Quelle fut l'attitude du comte de Gruyère pendant ces négociations ? Jusqu'à la mise en liberté de Philippe-

¹ E.A. II. Pignerol, 15 avril. Le comte s'était rendu lui-même à Pignerol. Sa présence nous y est signalée le 21 avril et le 3 mai 1467, dans les comptes des trésoriers de Savoie et dans une lettre de Georgeus Granarius au duc de Milan (A.E.M. Savoia, 482).

² *Rudella*, année 1467.

³ *Castella*, Histoire du Canton de Fribourg, p. 119-121.

⁴ Voir au chapitre précédent.

Monseigneur, François de Gruyère avait toujours suivi étroitement la politique de ce prince, surtout parce qu'elle s'accordait avec la politique bernoise. Lorsque, à son retour de Loches, Philippe fit pendant quelque temps de la propagande française, le comte de Gruyère ne le suivit point dans cette voie. Du reste, Philippe ne tarda pas à se retourner contre Louis XI et à se rallier à ses anciens amis. Le comte de Gruyère avait donc ses sympathies du côté de la coalition : Bourgogne-Savoie-Berne. Pour un temps, ses intérêts marchaient de nouveau de pair avec ceux de sa suzeraine. Yolande en profita pour essayer, par son intermédiaire, de faire échouer l'alliance milano-suisse.

Au mois de juin 1467, quelques citoyens des Liges, parmi lesquels le chroniqueur Melchior Russ, adressaient au duc de Milan un rapport sur l'état des négociations en cours¹. Ils disaient qu'enfin l'accord avait pu se faire, mais non sans difficulté. « L'auteur de tout mal, le diable, avait semé partout la discorde. Le duc de Savoie, son représentant, avait usé de toutes sortes de machinations et de fraudes pour empêcher la conclusion de ce traité, corrompant plusieurs des leurs par des cadeaux et des promesses, enfin envoyant son honorable légation, soit le comte de Gruyère, auprès des Liges, pour leur offrir 60 000 écus d'or, argent comptant, s'ils renonçaient à la capitulation. » L'ambassade, malgré ce qu'elle pouvait avoir de tentant, n'eut pas de succès. Les Liges refusèrent l'offre et signèrent le traité.

¹ A.F. Copies milanaises, n° 17. « Rodulfus de Cham, magister civium Thuricensium, Henricus Hasfurt, scultetus et consiliarius, Johannes Veer, consiliarius et Melchior Russ, prothonotarius, Lucernenses, cum aliis dominae ducissae et domino duci Mediolani. Lucerna, 19 giugno 1467. »

Ibidem, n° 72. Cicus Symoneta Duci Mediolani (senza data e loco) et *Dürr*, Das mailändische Kapitulat, p. 265.

Les recès de la Diète fédérale ne font pas mention de cette offre, qui eut probablement un caractère confidentiel, mais elle ne peut être mise en doute, avec les témoignages que nous possédons.

Les cantons de la Suisse centrale avaient un trop grand intérêt au débouché du Gothard, qui leur était d'une plus grande valeur que les 60 000 écus du duc de Savoie.

La mission dont avait été revêtu le comte de Gruyère n'en reste pas moins fort honorable pour lui. Elle montre le prestige et l'influence dont il jouissait à ce moment-là. Le duc de Savoie, qui tenait à se faire représenter à la diète de Baden, d'une manière avantageuse, dans une affaire aussi importante pour lui, n'aurait pu, semble-t-il, faire un meilleur choix. Les renseignements que nous avons sur la valeur personnelle du comte François sont assez rares, et par conséquent d'autant plus précieux ; cette confiance du duc de Savoie est une preuve certaine de ses talents diplomatiques.

L'hostilité entre la Savoie et le duc de Milan déclencha dans le courant de l'année, une guerre assez anodine entre les deux pays¹. Les cantons suisses ne se mirent pas en grands frais militaires pour leurs alliés respectifs. Le comte de Gruyère alla pourtant jusqu'à Ivree avec ses gens. Dans une lettre datée de Novare, le 21 août 1467, Filippo-Maria Visconti mentionne les effectifs savoyards qui sont déjà sur pied pour la guerre². « Une douzaine de gentils-hommes savoyards sont encore attendus, parmi lesquels le comte de Gruyère, le comte de Romont et Genève ». Le comte de Gruyère arriva effectivement à Ivree ; les archives communales de cette ville ont conservé deux notes à ce sujet³. « 18 octobre 1467, dispositions à prendre pour l'arrivée des gens d'armes du comte de Gruyère et pour leur logement. — 19 octobre. Garde des portes, revue des hommes

¹ *Dürr*, Das mailänd. Kapitulat., p. 216. Cette guerre ne fut au début, qu'une guerre contre la Savoie et le Montferrat. Des bruits de guerre circulaient déjà au mois de mars à la cour de Savoie. (Lettre de Christoforus de Mollate au duc de Milan. 20 mars 1467. A.E.M. Savoia).

² *Gabotto* I, p. 112, note 1.

³ *Gabotto* II, p. 4 et 5, note 3.

aptes au service militaire et envoi de messagers au comte de Gruyère « pro scandalis evitandis ».

Le comte avait aussi fait des efforts auprès de Berne et de Fribourg pour obtenir une levée de troupes, mais sans succès immédiat¹. La paix fut signée le 14 novembre entre Philippe-Monseigneur, au nom de son frère d'une part et le duc de Milan et le marquis de Montferrat d'autre part². Le 23 novembre, à un moment où la paix était déjà signée, mais où la nouvelle n'en était probablement pas encore connue en Suisse, le Conseil de Berne avait pris la décision de faire parvenir au duc de Savoie un contingent de 200 hommes, à la condition que la solde d'un mois fût payée d'avance et que le comte de Gruyère se portât garant pour le reste³. Ces négociations n'eurent pas de suite, puisque, entre temps la guerre s'était terminée. Quant aux

¹ A.E.F. Cptes trés., n° 130 (1467 I). « It. a mons. lavoye Jehan Gambach, tramis a Berne a la requeste de mons. le mareschal pour avoir aytairre pour la guerre de Piemont pour 3 jors... 8 \bar{u} 14 s. Item a mons. lavoyer Jehan Gambach tramis a Berne avec mons. le mareschal pour le fait de l'armee per 3 jors... 6 \bar{u} 9 s. Item a mons. Rodolphe de Wuippens, chevalier, tramis a Berne avec l'ambassade de mons. le mareschal pour le fait de la guerre per 3 jors... 8 \bar{u} 14 s. Item a Jehan Salamin soutier tramis a Gruyere porter lettres pour le fait de l'armee pour 2 jors 26 s. Item a Yanny D'Avrie hoste de la Croix Blanche pour despens fait en ladite hostellerie par mess^{rs} que ly ont heu acompaignie labbes de Casanova ^{a)} mons. de Gruyere et entre trois foys per compte fait avec luy. Enco 20 sols despendu per les gaignieur de la bandeyre des hospitaulz quant lon les fest venir pour les eslire pour aller en la guerre... 12 \bar{u} 10 s. 10 d.

² Guichenon, I, 550.

³ A.C.B. Ratsmanual du 23 nov. 1467. An die von Friburg, das min Hern wellen 200 knecht dem Herzoge zuokommen lassen, doch also das die vor ein manodt besoldt und umb das übrige der graf von Gryers haft werd. » Cf. Dürr, p. 266.

^{a)} Augustin de Lignana, abbé de Casanova et de St-Claude (Jura), avait été chargé de plusieurs missions diplomatiques par le duc de Bourgogne et par la duchesse de Savoie (Gingins II, 303, n° 4).

contingents du comte, ils furent peut-être mis à contribution, mais en tout cas pas longtemps, car ils étaient arrivés bien tard.

En 1468, les contingents du Gessenay et du Pays d'En-Haut prirent part à la guerre de Mulhouse¹. En juin 1466, Berne et Soleure avaient conclu avec Mulhouse une alliance offensive et défensive de 25 ans. Lorsqu'en 1468, cette ville fut assiégée par le bailli autrichien, Thüring de Hallwyl le Jeune, Berne et Soleure envoyèrent une première fois, 200 hommes à son secours. Le contingent bernois avait été recruté surtout dans les possessions du comte de Gruyère, alliées à Berne, soit à Gessenay et à Château-d'Œx. Le 10 mai, le Conseil de Berne leur avait enjoint d'avoir à tenir prêts les 130 hommes qu'ils étaient tenus de lui fournir en cas de guerre². Le 14 juin, Berne fit encore une levée à Château-d'Œx³. Le comte de Gruyère lui-même ne prit aucune part active à cette expédition, qui ne présentait pas d'intérêt pour lui⁴.

Ses intérêts le ramenaient toujours vers les affaires de Savoie. Son ancien ami, Philippe-Monseigneur, poursuivait une politique de plus en plus antiroyaliste. Il passa même au service du duc de Bourgogne dont il devint le lieutenant-général. Le roi de France chercha une compensation en Savoie, en faisant alliance avec Janus, comte de Genève. Janus était encouragé par les comtes de Gruyère et de Montmayeur et par les seigneurs de Miolans et d'Entremont, qui signèrent l'alliance avec lui⁵. Le comte de Gruyère promit au roi de détourner Philippe du parti

¹ *Dierauer* II, p. 193.

² A.C.B. Teutsche Miss. B. 371. *Schilling*, éd. *Tobler*, I, 17 ss. et *Fries*, *ibid.* II, p. 397, 5.

³ *Marie Krebs*, Die Politik von Bern, Solothurn und Basel, in den Jahren 1466-68. Berner Dissertation, 1902.

⁴ Fribourg prit également part à cette expédition, voir aux A.E.F. les Rôles militaires (N° 1 Affaires militaires, 1437-78).

⁵ *Guichenon* I, 592-93. *Gabotto* II, 12 et la *Chronica latina Sabaudiae*, p. 642-43.

du duc de Bourgogne. L'attitude adoptée par le comte de Gruyère n'a pas de quoi nous surprendre. Malgré l'alliance conclue entre Berne et le duc de Bourgogne, au printemps 1467, la politique bernoise tendait à se rapprocher du roi de France, et une fois de plus, François de Gruyère suivait Berne.

Si l'année 1469 ne représente pour le comte de Gruyère qu'une activité politique restreinte, elle est marquée dans l'histoire générale par l'important traité de St-Omer (9 mai). Ce traité compromit forcément la bonne entente entre les Suisses et le duc de Bourgogne, et indirectement aussi entre la Savoie et les Suisses. Pour resserrer les liens qui s'étaient détendus, autant sous l'influence des bons rapports entre la Bourgogne et la Savoie que par suite des menées de Philippe de Bresse, Amédée IX et son épouse Yolande de France se rendirent en grande pompe à Fribourg et à Berne. Leur arrivée à Fribourg eut lieu le 15 mai 1469. Ils restèrent plus d'une semaine dans la ville. Le comte de Gruyère prit naturellement part aux réjouissances organisées à cet effet ¹.

Peu de temps après, probablement vers la fin de 1469, le comte donna une nouvelle preuve de ses bonnes relations avec Fribourg, en achetant dans cette ville, une maison située sur la colline du Beltzé ². Les autorités lui firent don d'une certaine quantité de vin, de sel, d'avoine et de bois pour lui souhaiter la bienvenue ³.

¹ Sur cette visite, lire *Daguet*, p. 127, *Gabotto* II, 22 et surtout *Ferdinand Rüegg* « Hohe Gäste in Freiburg i. Ue. vor dessen Beitritt zur Eidgenossenschaft ». *Freiburger Geschichtsblätter* XV, p. 37-45 et 57-69. Parmi les hôtes de Fribourg, nous trouvons le secrétaire du comte et plusieurs personnages de la petite cour de Gruyères. Pour la chasse, on avait fait venir les chiens du comte de Gruyère, qui paraît avoir été spécialiste en la matière, car on retrouve plusieurs notices à ce sujet.

² Cette maison est celle qui devint plus tard la propriété de Jean de Lanthen-Heyd, et fut achetée en 1581 pour y installer le Collège.

³ A.E.F. Manual du 29 janvier 1470 et Cptes trés., n° 136

Comme maréchal de Savoie et représentant du duc, le comte de Gruyère fut mêlé, à la même époque, à une longue querelle qui eut une certaine importance, parce qu'elle subit le contre-coup de tous les événements qui amenèrent les guerres de Bourgogne : l'affaire de Lugnorre. La seigneurie de Lugnorre, qui comprenait les villages de Lugnorre, Môtier, Joressant, et une partie de Mur et de Guévaux, appartenait, au XIV^{me} siècle, aux sires de Grandson, qui l'avaient vendue en 1350 aux comtes de Neuchâtel, tout en se réservant, pour le prix de 1000 florins, le droit de rachat en tout temps ¹. Par la suite, ce droit passa à la maison de Savoie. En 1469, lors de son voyage à Fribourg et à Berne, le duc Amédée se rendit aussi à Morat, accompagné par le comte François de Gruyère, Jean Champion et d'autres. Le 25 mai, il renouvela en leur présence les franchises accordées à la ville, en 1377. Trouvant les murs de l'enceinte en fort mauvais état, il fit ordonner aux autorités d'entreprendre les travaux nécessaires pour leur réfection. Cet ordre leur fut transmis par les maréchaux de Savoie, donc aussi par le comte de Gruyère ; mais les Moratois firent observer que leur situation financière ne leur permettait pas ces dépenses, à moins toutefois que le duc ne leur octroyât de nouveaux revenus. C'est sur ces entrefaites que, par acte du 28 juin 1469 ², le duc Amédée leur céda son droit de rachat sur la seigneurie de Lugnorre. Cette cession fut contestée par Rodolphe, comte de Neuchâtel, auquel Morat avait offert les 1000 florins d'or fixés par le contrat

(1470 I). Rudella, Chronique I, 437. « Der grave von Gryers kham in dise statt in sin hus im Belsay, dise statt schankt ime zu einer wilkhummen und inwischung des huses 1 fass mit win, 6 feisse urfer, 10 mutt havers, 4 charges salzes. »

¹ *Ducrest*, « Esquisse historique sur le Vully. Les franchises de Lugnorre (Annales frib. 1913), donne le texte des franchises qui ne furent consignées que le 2 mai 1398 par Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel.

² Voir le texte dans *F.-E. Welti*: Die Rechtsquellen des Kt. Freiburgs. I. T. I Bd. S. 237.

pour le rachat. Cependant, les droits de Morat furent reconnus par le tribunal de Moudon, devant lequel l'affaire fut portée, et les 1000 florins furent déposés entre les mains du bailli de Vaud, qui investit la ville de Morat de la seigneurie de Lugnore, le 2 décembre 1469¹.

Rodolphe de Neuchâtel était maréchal de Bourgogne et combourgeois de Berne². Berne, Fribourg et Soleure prirent aussitôt son parti, tandis que le comte de Gruyère fut chargé de défendre les intérêts de la maison de Savoie et de la ville de Morat. Une première entrevue eut lieu à Fribourg entre le comte de Gruyère et les délégués bernois, Nicolas de Diesbach et Antoine Archer³. Sur la proposition du comte on y fixa une nouvelle « journée », qui eut lieu entre le 23 février et le 3 mars. L'accord n'y fut pas parfait, quoique le comte paraisse avoir convaincu les députés bernois du bon droit du duc de Savoie. Il leur montra l'accord passé en 1350 entre Louis de Neuchâtel et Othon de Grandson, accord qui garantissait en tout temps à ce dernier le droit de rachat. On décida que le marquis de Rothelin devrait venir lui-même justifier ses prétentions avant le dimanche de Quasimodo (29 avril). S'il ne le faisait pas, Lugnorre restait à Morat. Berne, malgré sa sympathie pour le marquis n'avait pas pu obtenir un plus long délai : mais elle pria le comte de travailler à la paix, « car ce conflit pourrait en amener beaucoup d'autres⁴ ». Néanmoins, l'affaire ne fut pas liquidée aussi vite qu'on le pensait.

¹ *Engelhard*, Der Stadt Murten Chronik, p. 47-48 et les documents, p. 202-07. (Etrennes frib.) 1808. *Kuenlin*, Dictionnaire historique, article Lugnorre. *Flückiger*, Die Militärgeschichte der gemeinen Herrschaft Murten. (Freiburger Geschichtsblätter XXVI 1921.)

Sur la participation du bailli de Vaud, Antoine d'Illens, à ces négociations, voir A.E.T. Cptes de Jean Loctier, n° 116 (fol. 174-75). 19-27 février, 31 juillet et 29 octobre 1470.

² Berne était alliée à la famille des comtes de Neuchâtel depuis 1399.

³ A.C.B. Teutsche Miss. A. 679.

⁴ *Ibid.*, 689. Lat. Miss. A, 129 et Ratsmanual du 3 mars.

Pendant toute l'année 1470, il y eut des pourparlers entre Berne et le comte ¹, et le 18 avril 1471 une nouvelle entrevue qui n'aboutit à rien ². Berne regardait l'affaire comme très importante, surtout parce que le comte de Neuchâtel était maréchal de Bourgogne et que le duc de Bourgogne pouvait, de ce fait, s'immiscer dans le différend ; aussi le Conseil bernois demandait-il d'en retarder la solution jusqu'à ce que le marquis arrivât lui-même dans le pays. Cette situation mal définie donna encore lieu à de nombreux échanges de vues, entre autres en juillet 1473 et en février 1474 ³. Mais à son arrivée dans le pays de Vaud, le comte de Romont prit les affaires en mains. Le conflit traîna en longueur et ne fut même définitivement réglé qu'en 1505 ; mais François de Gruyère n'y eut plus aucune part ⁴.

Ce marquis ou margrave de Rothelin, que les hasards de la politique opposaient au comte de Gruyère

¹ A.E.F. Cptes des trésoriers, n° 137 (1470 II) et A.E.T. Cptes n° 116, fol. 303, où se trouve une copie de la lettre suivante, adressée par Yolande au comte François : « Tres cher cousin. Vous savez l'appointement ces jours prins en nostre presence touchant le fait de Lunore et des aultres villages. Cest que le traittier derehierement a Fribourg sur ceste matiere remette suz et que du coste de mon tres redoubte sgr. soient eslits le seigneur de Combremont et le baillif de Lausanne, et de la part de nostre cousin le marquis de Rotelin deux et moyons (?) vous les Bernois et les Fribourgeois a toute puissance d'appointe ceste matiere dedens ung moys prochain et moyent cela vous remectez ledit notre cousin en lestat parle audit Fribourg pourveu que notre cousin incontinant remecte tout en voz mains come en main tierce. Et pareillement facent de l'argent ceulx de Murat esqueulx rescripvons letre di creance en votre personne et ce voulons estre feiz sans prendre de la propriete, possession et aultres drois de mondit seigneur. Et aussi que se dedans ce moys nest fait autre appointment tout soit remis en lestat quest a present. Vous prions que faictes en ce cas et come en avons en vous notre parfaicte fiance... Escript a Chambery, le 18^e jour doctobre 1470.

² A.C.B. Ratsmanual du 19 avril 1471 et Lat. Miss. A. 132.

³ A.C.B. R.M. du 26 juillet 1473 et du 26 février 1474 et Teutsche Miss. C. 225.

⁴ *Engelhard*, Stadtchronik von Murten, p. 48 et 63.

est une figure bien caractéristique de l'époque qui nous occupe, et, en plus d'un point, très semblable au comte. Le comte de Neuchâtel avait, lui aussi, un comté en Suisse ; comme le comte de Gruyère était maréchal de Savoie, lui était maréchal de Bourgogne ; tous les deux enfin, ils étaient alliés et combourgeois de Berne. Tous deux, ils se trouveront dans une situation difficile au moment des guerres de Bourgogne et ils essayeront, pour sauver leur situation personnelle et leur comté, de rapprocher les ennemis en présence. Mais moins heureux que le comte de Gruyère, le comte de Neuchâtel n'arrivera pas à prendre définitivement parti dans le conflit, du fait de sa situation encore plus embrouillée. Il avait en effet des possessions, et en Suisse, et en Bourgogne.

L'affaire de Lugnorre rapprocha le comte de Gruyère d'une autre personnalité très en vue de l'époque, Adrien de Bubenberg. Il y a peut-être un certain intérêt à rechercher quels furent les rapports de ces deux hommes. Ils se connaissaient depuis longtemps. En 1454, Adrien de Bubenberg et Heinzmann de Scharnachtal avaient eu un différend au sujet de la seigneurie de Mannenberg, qui était un fief du comte de Gruyère ¹. Une autre discussion d'intérêts les remit en présence.

Adrien de Bubenberg avait épousé en secondes noces Jeanne de La Sarraz. Par contrat de mariage, daté du 24 avril 1457, Guillaume de La Sarraz avait promis à sa fille une dote de 2000 florins. Les cautions avaient été fournies par plusieurs seigneurs romands, parmi lesquels figurait le comte François de Gruyère. D'autre part, le seigneur de La Sarraz avait une créance de 900 florins contre le duc de Savoie, qu'il passa à son beau-fils. Mais ni le duc de Savoie, ni Guillaume de La Sarraz ne payèrent leur dû. Le conseil de Berne prit en mains les intérêts de son bourgeois, dont la situation financière était déjà, par ailleurs, très mauvaise ². Depuis 1564, les réclamations ne

¹ Ziegler, Adrian von Bubenberg, p. 13-16.

² Ibid., p. 115-117.

cessent pas. Elles sont adressées en grande partie au comte de Gruyère, qui est chargé de les transmettre au duc de Savoie ¹.

D'après une lettre du 21 mai 1470, Adrien de Bubenberg avait été choisi pour être envoyé en délégation auprès du comte, au sujet d'une ambassade que les Ligues voulaient envoyer au roi de France. On avait voulu lui donner ainsi l'occasion de défendre ses intérêts particuliers. Cela ne servit pas à grand'chose, puisque en octobre, le Conseil de Berne annonçait au comte que, s'il n'était pas fait droit aux réclamations d'Adrien, celui-ci renoncerait à son droit de bourgeoisie afin de pouvoir user d'autres moyens pour le recouvrement de ses créances. Malgré tous ses efforts, Adrien de Bubenberg n'arriva à aucun résultat ; le procès continua même après sa mort ².

Fait assez curieux, malgré les difficultés pécuniaires dans lesquelles ils se débattait, Adrien de Bubenberg rendait lui-même des services d'argent. Le second des fils du comte François ³ avait séjourné quelque temps à Berne, au cours de l'année 1471, et y avait fait des dettes. Le Conseil de Berne pria le comte de les régler au plus vite, mais le paiement se fit attendre. Le 8 janvier 1472, Berne réclamait la somme due, sinon Bubenberg serait poursuivi ; le 20 février de nouveau, la comtesse était invitée à payer au plus tôt les dettes de son fils, « afin que Bubenberg ne soit pas inquiété et que les intérêts ne s'élèvent pas trop haut. » Il s'agit donc d'un cautionnement, consenti par Adrien de Bubenberg en faveur du jeune comte, ce qui

¹ A.C.B. Teutsche Miss. B. 221 (26 août 1467) et A. 730 (21 mai 1470). R.M. du 7 décembre 1467, 26 avril, 20 mai et 7 novembre 1470. Lat. Miss. B. 117^v (7 octobre 1470).

A.E.F. Cptes des trésoriers, n° 131 (1467 II).

² Ziegler, A. v. Bubenberg, p. 117.

³ François de Gruyère, qui régna quelques mois de 1499 à 1500, sous le nom de François III.

prouverait que les rapports entre la famille de Bubenbergh et la famille de Gruyère devaient être assez intimes ¹.

Le comte de Gruyère dut encore s'entremettre pour un autre gentilhomme de Berne, Conrad de Scharnachtal, auquel le duc de Savoie allouait une pension ².

IV

Les troubles de la Régence en Savoie.

Pratiquement, le duc Amédée IX avait, dès le début, abandonné complètement le pouvoir à sa femme. Mais il est difficile de savoir quand eut lieu le changement juridique. Guichenon ³ indique l'année 1469. Gabotto ⁴, pour des raisons qui semblent convaincantes, croit que Yolande a été investie du gouvernement général dès 1466, donc une année après l'avènement au trône de son mari. Il apporte, à l'appui de sa thèse, une lettre de Yolande à Louis XI, de 1469, dans laquelle il est dit : « Ainsi le dit gouvernement me demeure ainsi quil ma este baille par les trois estats du pays ⁵ ».... Colombo ⁶, par contre, est pour le mois de mars 1469. Il semble que les deux thèses peuvent très bien se combiner. La lettre de Yolande

¹ A.C.B. Ratsmanual du 21 novembre 1471. « An Tschan Gambach, dem jungeren herren von Gryers umb gelt ze helfen, als min her von Gryers, ouch herr von Scharnachthal und herr Nicolaus Diespach mit im gerett hand, er keme anders um sin ere 40 gulden. » R.M. du 10 décembre 1471 et du 8 janvier 1472 : « An min frow von Gryers daran ze sinde, das die gelten (Bürgen) von ir suons wegen bezalt, der von Bubenbergh werd anders usclagt. » R.M. du 20 février 1472. Le comte François de Gruyère avait déjà été en rapports avec Henri de Bubenbergh, le père d'Adrien. (Geschichtsforscher XIII, p. 311).

² Ibidem. Ratsmanual du 16 février 1469.

³ Histoire généalogique I, p. 552.

⁴ Lo stato sabauda II, p. 23, n. 3.

⁵ Lettre du 9 octobre 1469, publiée par Ménabréa, p. 284-85.

⁶ Jolanda, duchessa di Savoia. Miscellanea XXXI, p. 46.

prouve irréfutablement qu'elle avait déjà le pouvoir en mains en 1469. Mais comme Gabotto le dit lui-même, gouvernement général et régence sont deux choses différentes. Il est bien possible et même probable que les Etats généraux ont accordé à la duchesse le gouvernement général en 1466 et la régence en 1469. L'année 1469 a dû marquer en tout cas un progrès dans la puissance de Yolande, puisque c'est à partir de ce moment-là que la jalousie de ses beaux-frères se déchaîna à nouveau contre elle ¹.

Dans l'administration de son duché, Yolande s'appuyait surtout sur Anselme de Miolans, Louis Bonnivard et Antoine d'Orly. Les princes de Savoie, ses beaux-frères, trouvaient que ces conseillers avaient trop d'influence sur elle. Ils formèrent une ligue hostile à la duchesse et se préparèrent à marcher sur Chambéry, où elle se trouvait. Dès qu'elle eut connaissance de ce projet, Yolande fit publier une ordonnance expulsant tous les étrangers de la ville. Elle-même se retira à Montmélian, laissant Chambéry sous la garde de l'évêque de Genève, du maréchal de Savoie et de Monsieur de Gruyère. Philippe-Monseigneur, qui, ainsi que ses frères les comtes de Genève et de Romont, avait levé des troupes dans les terres de son apanage, arriva en Savoie au mois de juin 1471. Il se dirigea sur Montmélian. Pendant qu'il assiégeait le château, Yolande réussit, le 18 juin, à s'enfuir à Grenoble, sur territoire français. Elle était accompagnée dans sa fuite par plusieurs gentilshommes, parmi lesquels se trouvait le comte de Gruyère.

Philippe-Monseigneur se rendit alors à Chambéry avec le duc Amédée, qui n'avait pu réussir à suivre la duchesse. On leur ouvrit les portes sans aucune résistance. Ce fut le début d'un double gouvernement, qui jeta le plus grand désordre dans le pays. Philippe commandait à Chambéry, tandis que Yolande dictait ses ordres de

¹ Pour l'histoire de ces troubles, voir *Gabotto, Colombo, Ménabréa et Guichenon*.

Grenoble. Les habitants étaient divisés d'après leurs sympathies.

Dans ce chaos, le comte de Bresse vint personnellement demander aide et secours à ses amis de Berne et de Fribourg¹. Ceux-ci envoyèrent quatre membres de leurs conseils comme médiateurs. : Petermann de Wabern et Nicolas Diesbach pour Berne, Rodolphe de Vuippens et Jean de Praroman pour Fribourg, après qu'une première délégation composée de Petermann de Wabern, Adrien de Bubenberg, Rodolphe de Vuippens et Petermann Pavillard n'eut rien obtenu. Les délégués discutèrent des conditions de paix au château de Pérouse, près de Montmélian ; puis les deux Bernois et le comte de Gruyère se rendirent à Grenoble², pour faire part à Yolande de leurs propositions. Philippe-Monseigneur les avait chargés de dire à sa belle-sœur qu'il n'était pas venu en Savoie pour l'offenser, mais bien pour servir l'intérêt public. D'autre part, les trois frères annonçaient qu'ils étaient disposés à remettre les terres et les châteaux, qu'avait pris Philippe, entre les mains d'une sorte de commission mixte, composée du maréchal de Seyssel, des comtes de Genève, de Romont et de Gruyère³. Ce dernier figurait là comme partisan de

¹ Tillier, Geschichte des Freistaates Bern II, 200-01. Büchi, Freiburgs Bruch mit Oesterreich, 114.

² A.E.M. Savoia 485. Lettre de Philippus au Duc. Grenoble, le 29 juin, à 3 heures de l'après-midi.

³ A.E.F. Cptes très., n° 139 (1471 II). « Primo a mons. Rod. de Wipens, chevalier, avoyer, tramis a Chamberier et dix enqui a Grenoble avec les ambassadeurs de Berna pour traictier des differences et desbas esleves et mehus entre ma tres red. dame la duchesse de Savoe et les illustres mes^{rs} ses freres, mons. de Bresse et mons. de Romont, quant Montmelliant fut pris et mis a saccaman, per 36 jors a 2 chev... 77 ũ 8 s. Item a Jehan de Praroman pour idem. Item a mons. Rod. de Wippens tramis a Chamberie pour la pacification des differents que lors estoent, pour 45 jors a 3 ch... 96 ũ 15 sols. Item a Yanny dAvrie, hoste de la Croix blanche pour les despens fais enchie luy per Ph. M. de Savoye et ses gens, quand il ycy fut derrierement et dycy se transpourtat a Berne, a cause des gens darmes de France qui aloyent contre Chamberie et le pays

la duchesse, mais aussi comme «*personna grata*» auprès des médiateurs suisses.

La duchesse n'accepta ces propositions qu'avec des restrictions, car elle sentait qu'elle avait pour elle la majorité de ses sujets. De plus, elle venait de conclure une alliance avec le duc de Milan, et le roi de France envoyait à son secours une armée de 8000 francs archers et de 8000 lances, ayant à sa tête le jeune prince héritier Charles de Savoie, qui se trouvait à la cour de France¹. Comme les délégués suisses le prévoyaient, Philippe ne voulut pas admettre les réserves de sa belle-sœur² et Yolande se décida à ouvrir les hostilités, c'est-à-dire à marcher sur Chambéry. Le 23 juillet, elle quittait Grenoble avec le gouverneur, Monsieur de Gruyère et d'autres. L'entreprise était conduite avec la plus grande légèreté. Les ambassadeurs milanais avaient essayé en vain d'en détourner la duchesse. Le 25, elle était à Aspremont où elle tenait conseil le 30. Le comte de Gruyère prit certainement part à la séance dans laquelle on décida de marcher sur Chambéry. Yolande, avec ses alliés de France, de Milan et de Montferrat vint donc mettre le siège devant cette ville.

de Savoye, requerant de la part de notre tres red. sgr. le duc secour, ordonne par messrs qu'il fust defreye de ses despens 30 fl 6 sols. Item audit Yanny dAvrie pour despens fait par ung herault depart ma dame et dapart mons. le prince Charle de Savoye jadix, qui cy apportast lectres a Berne.

Pour les autres conditions de ce traité, voir *Colombo*, p. 52-53.

¹ *Colombo*, p. 53.

² A.E.M. Savoia 485. Johannes Philippus au duc de Milan. Grenoble, le 12 juillet 1471. «...Li Bernesi e Filbourgesi ritornareno cum risposta da messer Filippo di Sovoya e suo fradello quale era in effecto como la prima, che esso mess. Filippo remetteria Chiambalere et Montmelliano in le mane da mons. lo conte di Genevra et da mons. lo conte de Gruere, marescallo di Savoya, etiam de loro Bernesi et Filbourgesi.»

Si l'on en croit *Rudella*, les délégués bernois et fribourgeois seraient rentrés dans leurs foyers après l'entrevue du 12 juillet, et seraient revenus sur la demande du comte de Gruyère. (*Rudella*, 103^a, f. 484. 25 juillet 1471).

Heureusement pour la duchesse, Berne et Fribourg réussirent cette fois à amener un accord, et cela d'autant plus facilement que les princes, malgré leur supériorité momentanée, n'auraient pas pu tenir longtemps contre le roi de France et le duc de Milan.

Le 8 août 1471, les deux partis signaient un traité de paix provisoire¹ en attendant l'arrivée du médiateur français, Tanneguy du Châtel, gouverneur du Roussillon. Le château de Chambéry fut remis momentanément aux ambassadeurs de Berne et de Fribourg, et celui de Montmélian au maréchal de Seyssel et à Nicolas Diesbach². Le duc, toujours retenu prisonnier par son frère Philippe devait être amené à Chambéry. Toutes les troupes seraient licenciées. Les terres du pays de Vaud que le comte de Romont réclamait, devaient être remises à des officiers du duc, jusqu'à ce que celui-ci réglât l'affaire.

L'accord avec Yolande fut facilité par le fait que les deux frères, Philippe-Monseigneur et Jacques de Romont s'étaient divisés. Philippe se tournait de nouveau du côté du roi de France, tandis que le comte de Romont restait fidèle au duc de Bourgogne. C'est apparemment à ce moment-là que François de Gruyère se rapprocha de son ancien ami Philippe-Monseigneur avec lequel il était en froid.

Entre temps, les négociateurs français étaient arrivés et le 5 septembre, le traité de paix définitif fut signé à Chambéry en présence du comte de Gruyère et de nombreux autres gentilshommes du pays de Savoie³. Les grandes lignes en furent : la reddition de toutes les places fortes au duc, le licenciement de toutes les troupes encore sous les armes et l'élection d'un nouveau conseil ducal de 8 membres, dont devaient faire partie les deux maréchaux

¹ *Gabotto* II, p. 64-65.

² Lettre d'Antoine d'Appiano au duc de Milan. Montmélian, 11 août 1471. (A.F. Copies milan. n° 3, reproduite dans *Colombo*, p. 255-58).

³ Le détail de ce traité est donné par *Guichenon* I, 554-55. *Büchi*, Freiburgs Bruch., 115

et, s'ils en manifestaient le désir, les deux beaux-frères de Yolande. Le comte de Gruyère était déjà, théoriquement du moins, membre du conseil, depuis le moment où il avait été nommé maréchal¹. Il en était de même pour le seigneur de Seyssel. Est-ce que, par cette clause, on voulait seulement consacrer un usage établi ou est-ce que jusqu'alors les deux maréchaux n'avaient eu pratiquement aucune influence au sein du conseil ? C'est difficile à dire. Cette paix qui apparaît, au premier abord, comme un plein succès pour la duchesse comportait cependant bien des concessions à ses adversaires.

Un article spécial stipulait que François, comte de Gruyère, serait nommé bailli de Savoie et gouverneur de Montmélian. La nomination eut effectivement lieu, peu de jours après la signature du traité. Par un acte daté de Chambéry, le 8 septembre 1471, Amédée duc de Savoie, nommait François, comte de Gruyère et maréchal de Savoie, bailli de Savoie et châtelain de Montmélian, pour le terme d'une année. Le duc spécifiait qu'il agissait sur les conseils du roi de France, des Bernois et des Fribourgeois et en raison des grands services rendus à la maison de Savoie par le comte de Gruyère, « qui dès son jeune âge, avait témoigné dans de nombreuses occasions sa fidélité à toute épreuve, son bon sens et son habileté dans les affaires ». En fait, cette charge représentait pour le comte un accroissement de revenus sans grands tracasseries, car, pour les affaires courantes, il se nomma un lieutenant, dans la personne de Pierre Gervais².

Cette distinction accordée au comte de Gruyère est certainement un hommage rendu à ses belles qualités, mais c'est aussi un triomphe de la politique bernoise. On peut même se demander, — et le texte autoriserait cette supposition —, si le comte n'a pas agi, dans toute cette affaire, comme agent de Berne.

¹ Voir p. 174.

² L'acte de nomination du comte se trouve dans : *Hisely*, Monuments II, p. 74.

Par un acte du 13 septembre, donc à peu près contemporain du précédent, Philippe, comte de Bresse, s'engageait à payer à François de Gruyère une pension annuelle de 1000 florins ¹, et ceci nous étonne davantage, car il ne s'agit pas, comme dans le cas précédent, d'une clause stipulée par le traité. On est forcé d'en conclure que le comte de Gruyère avait su ménager très habilement ses intérêts, ne se brouillant avec personne et récoltant des deux côtés des honneurs et de l'argent. Quoi qu'il en soit, ce secours financier était le bienvenu à un moment où les finances comtales n'étaient pas dans un état très brillant. D'autre part, ces voyages et ces longs séjours à la cour de Savoie (le comte y était resté en tout cas trois mois) devaient être très dispendieux.

Après ces troubles, la paix fut momentanément rétablie en Savoie, jusqu'à la mort du duc, survenue à Verceil le 30 mars de l'année 1472. Le comte de Gruyère se trouvait à cette époque à la cour de Savoie, où il avait passé tout le mois de mars et où il avait pris part à la séance du Conseil du 16 mars ². La situation redevenait très critique pour Yolande ; le jeune prince héritier Philibert, n'ayant que 7 ans, la question de la régence était remise à l'ordre du jour. Les ambassadeurs milanais, qui étaient venus apporter les condoléances officielles de leur maître ³, s'inquiétèrent aussitôt

¹ *Hisely*, Monuments II, p. 77.

² A.E.T. Cptes de J. Loctier, n° 117 (fol. 232) et n° 111 (fol. 155v).

³ A.E.F. Cptes très., n° 139 (1472 I), « Item a Girard appotiquaire por les 24 torches que lon prins de luy pour en celebrer la sollempnite de linterrement de notre tres redoubte sgr. le duc de Savoe ... qui ont pese 47 livres et a compte la livre 8 sols 6 d. = 29 livres 19 s. 6 d. Et mais 8 s. 6 d. tant pour la cire come pour sa poyne de reffaire esdites torches ce que lon en avoit burle, ensi comme la ville a reprins lesdites torches. Soma tout = 20 \bar{u} 8 sols. Item es enfants qui tenirent lesdites torches durent l'office aussi pour Orbet a tonez lesquels lon mist les banderets de Savoie ez torches et a ung compaignion que portast et reportast les torches 3 sols 9 d. Item a mess. le cure de Fribourg per composition faicte

des mesures à prendre. Ils s'entretinrent avec les membres du conseil ducal qui songeait à réunir les Etats généraux à Turin, tandis qu'eux recommandaient Verceil, où la duchesse se trouvait en ce moment. Ils étaient d'avis qu'il fallait commencer par faire prêter le serment de fidélité à la commune de Verceil, aux membres du conseil et aux gentilshommes présents. Lorsqu'on rapporta à la duchesse les recommandations des ambassadeurs milanais, elle fit remarquer qu'elle venait de s'entendre avec le comte de Gruyère pour faire prêter serment le lendemain à Turin. Mais Appiano lui ayant fait remarquer qu'à Turin, ses beaux-frères pourraient facilement lui susciter des difficultés, elle renonça à son projet, d'autant plus qu'elle tenait momentanément à satisfaire le duc de Milan ¹.

Le lendemain, 4 avril, dans la grande salle du château de Verceil, en présence des ambassadeurs milanais et des membres du Conseil, dont faisait partie le comte de Gruyère, les délégués de la commune de Verceil et tous les seigneurs présents jurèrent fidélité au duc Philibert, qu'ils reconnurent pour seigneur, et à Yolande de France, sa tutrice. Le 15 du même mois ², les Etats généraux de Piémont tenaient leurs assises dans la même ville, au milieu d'un grand concours de prélats et de gentilshommes. Le comte de Gruyère, que ses fonctions avaient retenu à Verceil y prit également part.

Bien qu'apparemment tout marchât pour le mieux, Yolande savait que le parti de Philippe de Bresse ne désarmait pas, et qu'elle avait besoin d'appui pour rester au

avec luy a cause de ce que luy appartenoit dudit interrement
 100 sols. Item a Peterman Pavilliart tramis a Piemont vers notre
 tres redoubtee dame a sa requeste et auxi pour ly grentar mal a
 dueil du trespas de notre tres redoubte sgr. le duc Ame avec lem-
 bassade de noz combourgeois de Berne, per 25 jours a 2 chevaux
 = 35 livres.

¹ Lettres d'Appiano et des trois autres orateurs milanais, du 3 avril 1472, citées par *Gabotto* II, 75, n. 4.

² Cette date est probable, sans être tout à fait certaine, *Gabotto* II, 80.

pouvoir. Aussi envoya-t-elle à son allié le duc de Milan, une ambassade composée du comte de Gruyère, de l'évêque de Verceil et de Rufin (Claude?) avec prière de lui faire parvenir des troupes à Verceil. Les Etats généraux firent en leur nom une démarche analogue, dont le résultat ne nous est pas connu ¹.

Les affaires de Savoie étant définitivement réglées, le comte de Gruyère rentra chez lui. Il ne retourna à la cour qu'en automne 1472, où nous le trouvons mêlé à une affaire assez curieuse. L'Université de Turin était en ébullition. La discorde régnait entre étudiants piémontais et étudiants savoyards, aussi bien qu'entre tous les étudiants, la population de la ville et les docteurs du collège ². Les causes du différend ne sont pas connues, mais un certain antagonisme de races n'est pas exclu. Le gouvernement de Chambéry dut envoyer le seigneur Marc de Guastamigli et le maréchal de Gruyère ³ pour rétablir l'ordre. Ils y restèrent du 9 août au 6 septembre. Leur séjour prolongé semble indiquer que la situation avait été assez sérieuse.

(A suivre)

¹ Lettre de l'évêque de Côme, datée de Verceil, le 19 avril. *Colombo*, 77.

² *Ménabréa*, p. 92. « ...pro nonnullis differentiis et discordiis necnon et scandallis habitis et sustentatis tam inter scolares citramontanos et ultramontanos quam inter eosdem et cives dicte civitatis, necnon et doctores collegii cum scolaribus ultramontanis... » Voir à ce sujet la lettre de Marquard Brisa her à Albert de Bonstetten expédiée de Turin. (Briefe und ausgewählte Schriften herausgegeben von Dr. A. Buchi, Quellen z. Schw. Gesch. Bd. XIII, 42, n° 30.)

³ *Gabotto* II, 95, nous dit qu'il s'agit, dans cette affaire, du maréchal de Gruyère, mais la source qu'il indique (*Ménabréa*, 92) ne parle que du « maréchal », sans spécifier duquel il s'agit. Si Gabotto n'a pas eu d'autre source à sa disposition, la chose n'est pas tout à fait certaine. D'autre part, le comte de Gruyère a déjà été envoyé plusieurs fois à Turin, en mission. Ce ne serait donc pas étonnant qu'on l'ait choisi une fois de plus.
